

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

Plus que jamais, l'heure est à la résistance !

• *Résistance à la guerre en Irak* : le 15 février, nous étions 80.000 dans les rues de Bruxelles, avec, pour la première fois, la conscience de faire partie d'un mouvement de protestation mondial, puisque nous étions des millions à manifester le même jour dans 600 villes, y compris aux Etats-Unis. La majorité de la population mondiale est opposée à la guerre « préventive » contre l'Irak. George Bush doit affronter la résistance des peuples et de leurs gouvernements : au conseil de sécurité de l'ONU, 4 pays (France, Allemagne, Chine et Russie) restent opposés à la guerre, et sont sans doute prêts à y mettre leur veto. A l'heure où j'écris ces lignes, il semble cependant que les Etats-Unis soient prêts à y aller seuls, et leurs préparatifs s'accroissent... Mais la résistance continue : inspections aux Etats-Unis, boycott de produits américains. Nous vous informons de quelques initiatives dans ce

journal. Et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à 14h à la Gare du Nord (Bruxelles) dès le premier dimanche qui suivrait le déclenchement de l'attaque américaine contre l'Irak.

• *Résistance à la mondialisation dictée par l'OMC* : le rendez-vous de Porto Alegre a été une réussite, le mouvement prend une telle ampleur que l'heure est à la décentralisation des initiatives et des rencontres altermondialistes : Forum social belge, Forum social européen... Tous ces mouvements continueront à se

coordonner et à lutter ensemble pour un autre Monde. La manifestation mondiale du 15 février est d'ailleurs déjà à mettre à l'actif des altermondialistes du monde entier !

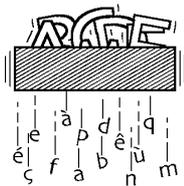
• *Résistance au démantèlement de nos services publics et de nos sécurités sociales en Europe* : la préparation de la nouvelle Convention, qui va servir de base à la Constitution européenne, est notre dernière chance de défendre le « modèle social

Il faut désarmer l'Irak avant qu'ils n'aient des armes.

C'est ça ce qu'on appelle une guerre préventive.



BER



Sommaire

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Collectif	page 4
Merci ! (Henri Solé)	4
Invitation à l'assemblée générale du Collectif	4
Dossier élections	page 5
De meilleurs revenus pour les plus pauvres (Ghislaine De Smet)	5
Justice pour les locataires (Paul Trigalet)	6
De l'argent pour le logement social (« Deux mois pour un toit »)	7
Une école adaptée à chacun (Bernard De Commer)	7
Pour le plein emploi (Felipe Van Keirsbilck)	8
Des droits individuels à la Sécu (Marie-Rose Clinet)	9
Renforcer la Sécu (Patrice Dagnelie)	10
Une fiscalité juste (François Gobbe)	11
Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale (Marie-Paule Connan)	12
Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés (Felipe Van Keirsbilck)	13
Les services ne sont pas à vendre ! (ATTAC Bxl Capitale)	14
Echos	page 16
<i>Promo jeunes</i> : 50 minutes pour l'école et contre l'intolérance	16
<i>OBICpas</i> : présentation	17
<i>Front Commun SDF</i> : Des exclus au sénat	18
<i>ATTAC Bruxelles Capitale</i> : présentation	19
Témoignages	page 20
Le droit au travail... version CPAS (Marie-Claire Warnier)	20
Le Théâtre de Poche rencontre le théâtre palestinien (Roland Mahauden)	21
Les sans emploi en marche	page 22
La voix de l'usager (D.D.Zintégré)	22
Mémoire adressé au CPAS de Schaerbeek (CEDUC)	24
<i>CEDUC asbl</i> : présentation	26
A lire, à débattre	page 27
Schaerbeek : un CPAS en détresse (Ghislaine De Smet)	27
Vive la sociale ! A Molenbeek et au fédéral (Didier Coeurnelle)	30
La loi sur le Fonds de créances alimentaires est votée (Marie-Thérèse Coenen)	31
Porto Alegre : un laboratoire d'idées et de stratégies (François Gobbe)	33
Les jeunes : égaux mais protégés ? (Xavier Vanandruel)	36
Ne pas confondre terrorisme et résistance (Charles Van Besien)	38

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 18h à 20h. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Henri Solé, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, André Sandra, Serge Van Israël
Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

européen » face à la mondialisation libérale. Faisons pression contre l'AGCS, participons aux mobilisations pour une Europe sociale, il est grand temps que nous réalisons tous où le « courant » nous entraîne. L'Europe est le dernier bastion d'un autre modèle social...

• *Résistance à la libéralisation tous azimuts en Belgique* : nous sommes à la veille des élections fédérales. Notre vote déterminera la future coalition gouvernementale. Avec l'aide d'organisations partenaires, nous publions dans ce journal les questions que nous posons aux partis démocratiques francophones. Nous les avons voulues précises, elles abordent des enjeux centraux dans la lutte contre l'exclusion. Nous publierons les réponses des partis dans notre prochain journal, qui vous parviendra début mai.

• *Résistance enfin à la domination croissante de la presse par le courant libéral* : notre journal veut modestement contribuer à faire entendre la voix de ceux qui veulent un autre monde. Mais nous connaissons des temps difficiles. L'association doit pour le moment financer seule cette publication. Si vous appréciez notre journal, nous comptons sur vous pour le faire connaître, recommander à vos ami(e)s de s'abonner et de nous soutenir. C'est aussi par le journal que nous rassemblons les petits moyens qui nous permettent d'agir. Le Collectif prépare un nouveau forum sur le thème de « l'emploi convenable », et vient d'engager un second travailleur pour mener à bien ses chantiers. **Nous vous donnons rendez-vous à notre prochaine assemblée générale, le 19 mars, à 20h** (voir ci-contre). Nous vous appelons aussi à nous soutenir financièrement, pour appuyer nos actions. Merci à tous !

Ghislaine De Smet
23 février 2002

Merci !

Henri Solé,
président ;
E-mail :
<henri.sole@
belgacom.net>

Oui, merci à ceux d'entre vous qui soutiennent depuis des années la lutte contre l'exclusion, à tous ceux et celles qui continuent à croire à la possibilité d'un monde où le social ait la priorité sur l'économique. Merci à tous ceux qui, entre autres grâce à CREDAL, nous rejoignent ces jours-ci. Sans ces rêveurs et ces idéalistes, sans ces travailleurs et ces réalistes, nous serions encore à l'âge où l'homme était un loup pour l'homme.

Notre collectif réunit des associations, dont les deux grands syndicats, des militants de base et des groupes plus pointus dans ce combat perpétuel pour la dignité humaine. Ce journal va d'ailleurs tenter de vous aider à voir quelques enjeux dans la vie chez nous aujourd'hui, car nous voulons montrer quelques-unes de nos luttes actuelles alors que s'annoncent des élections législatives dans notre pays. Nous nous excusons pour l'absence des divisionnistes de la sécurité et des peuplades belges, mais ils ne sont pas dans nos priorités !

A l'heure où vous nous lisez, nous avons

engagé un deuxième travailleur ACS pour prendre en charge l'animation et les rencontres entre associations. Nous avons besoin aussi de renouveler, de rajeunir et de compléter le noyau de nos militants.

Tant notre équipe de rédaction que notre conseil d'administration et notre représentation dans les lieux de militance ont besoin d'aide.

Nous profitons de ces lignes pour remercier tout spécialement Lingga Laoh qui nous a remis sa démission d'administratrice. Malgré sa charge de travail familial et professionnel, elle nous a accompagnés et aidés. Aujourd'hui, elle nous a demandé de la décharger de ce rôle qu'elle ne pouvait raisonnablement plus tenir.

La convocation officielle à notre prochaine assemblée générale statutaire est reprise ci-dessous. Pouvons-nous compter sur votre participation ? Et peut-être accepterez-vous de venir nous aider sur le terrain en nous apportant un peu de votre expérience ou de votre temps libre ?

AG

Vous êtes cordialement invité(e)s à la réunion de l'assemblée générale du Collectif qui aura lieu le :

19 mars 2003

à 20h

dans les locaux de la CSC de Bruxelles (salle 1)
rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles

Ordre du jour

1. Approbation du rapport de la réunion de l'assemblée générale du 7 octobre 2002.
2. Rapport d'activités.
3. Approbation des comptes 2002 et du budget 2003.
4. Projets de l'association.
5. Nomination d'un commissaire aux comptes.
(Les candidatures doivent être déposées au plus tard en séance. Les candidats doivent être membres effectifs et ne pas être membres du CA.)
6. Election éventuelle de membres au Conseil d'Administration.
(Les candidatures doivent être déposées au plus tard en séance. Les candidats doivent être membres effectifs du Collectif.)
7. Divers.

Pour le Conseil d'Administration,
Claude Adriaenssens
Secrétaire

Collectif

Dossier élections

Nous sommes à la veille des élections fédérales. Notre comité de rédaction a contacté différentes organisations partenaires du Collectif, pour leur demander de poser une question qui leur semble prioritaire dans la lutte contre l'exclusion. Ces questions, que nous publions ci-dessous, seront envoyées aux partis politiques démocratiques francophones. Nous publierons leurs réponses dans le prochain numéro de ce journal, qui vous parviendra au début du mois de mai. Leurs réponses devront être aussi concises et précises que nos questions elles-mêmes !

1. De meilleurs revenus pour les plus pauvres

Depuis 1981, les adaptations annuelles des allocations sociales au bien-être ne sont plus appliquées. Elles n'ont donc pas suivi l'évolution des salaires, ni du coût de la vie. L'allocation de chômage est passée en 20 ans de 42% des salaires à 28%, et le minimex n'a pas été réévalué pendant des années. Le revenu d'intégration a été augmenté de 4% en janvier 2002, mais, le reste de l'augmentation prévue¹ (6% supplémentaires) n'a pas encore été mis en œuvre, ne fut-ce qu'en partie, malgré l'engagement du Ministre de l'intégration sociale² : « (...) cette majoration de 4% des allocations financières a été anticipée par le gouvernement³ sur base de l'ancienne loi. Dans ses priorités pour l'année 2002-2003, le gouvernement a toutefois prévu une nouvelle majoration du revenu d'intégration avant la fin de la législature, en fonction des possibilités budgétaires. »

Et pourtant, comme le soulignait le Centre pour l'Égalité des Chances⁴, « les montants du revenu minimum d'existence sont trop bas. Ils ne permettent pas de vivre, mais seulement de survivre ».

Dans la déclaration gouvernementale du 8 octobre 2002, Guy Verhofstadt s'est félicité de la bonne santé économique de la Belgique, qui se trouve en 4^{ème} position des pays les plus prospères, après la Norvège, le Canada et la Suède. Il est d'autant plus choquant de ne pas avoir veillé à en faire profiter les personnes les plus précaires !

La politique sociale devient de plus en plus une politique de gestion de la pauvreté. Au lieu de garantir l'accès de tous au bien-être, on crée des mécanismes pour rendre la misère plus « supportable » (?) : Maximum à facturer en soins de santé, restaurants sociaux ou superettes réservés aux plus pauvres...

- **Ferez-vous une priorité du relèvement de 10% des allocations sociales les plus basses, comme nous le réclamions, syndicats et associations réunis, le 20 mai 2001 ?**
- **Rétablirez-vous la liaison des allocations sociales au bien-être ?**

(1) Voir Commentaires des articles, article 14, loi concernant le Droit à l'intégration sociale, votée le 18 avril 2002.

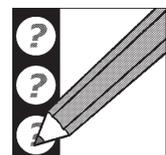
(2) Voir *Le Soir*, 18.4.2002, M. Vandemeulebroucke, « Les députés enterrent le Minimex » ; citation extraite de l'exposé introductif du Ministre Johan Vande Lanotte, à la Chambre, le 4 avril 2002, lors de la présentation du nouveau projet de loi, avant le vote.

(3) Augmentation qui a été appliquée le 1er janvier 2002.

(4) Note au Ministre de l'intégration sociale et au conseil des Ministres, relative au projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale, 31.10.2001

Ghislaine De Smet, Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous - asbl ; tél. 0478-210.940 ; <info@asbl-csce.be>

Dossier élections



2. Justice pour les locataires

Paul Trigalet,
*Solidarités
Nouvelles
Charleroi ; tél.
071-30.36.77 ;
fax : 071-
30.69.50*

Le montant du loyer est sans doute le problème le plus important pour ceux qui n'ont que de faibles revenus pour survivre. On ne peut consacrer la part la plus imposante de ses ressources pour se loger ! Il faut aussi se nourrir, envoyer ses enfants à l'école et tout ça coûte... Les réglementations en matière de loyer ou qui pourraient intervenir dans ce domaine sont de compétence fédérale.

Il est possible d'intervenir dans le champ de la compétence fédérale, sur le plan juridique :

- aucune loi n'applique le droit au logement inscrit dans la constitution ;
- la loi de février 1991 qui règle les relations locataires/propriétaires permet, lorsque les contrats sont d'une durée inférieure à 3 ans, d'augmenter pratiquement les loyers alors que les baux de 9 ans ne le permettent pas ;
- la loi de réquisition des logements inoccupés est inappliquée. Pourquoi ne pas la rendre moins répressive et plus incitative ? A quoi sert d'activer les conflits entre le monde des propriétaires et celui des locataires ? Qui pâtit en fin de compte de cet antagonisme ? Les plus défavorisés, bien sûr !

Pourquoi par exemple, ne pas réclamer, comme en France, la création de « commissions locatives » qui permettraient de régler, hors justice, les conflits locatifs. Au moins ainsi ces locataires qui craignent d'avoir recours à la justice pourraient faire valoir leurs droits. C'est en tout cas la démonstration d'une expérience développée depuis près de 18 mois à Charleroi. Il est par ailleurs à noter que, pour 2000-2003, le projet d'instituer des « Commissions locatives » figurait dans les Plans d'Action National d'Inclusion (PANIncl) du gouvernement fédéral.

Il serait aussi important de revoir les règles de calcul de la fiscalité immobilière. En se basant sur le revenu locatif plutôt que sur le revenu cadastral, permettant ainsi de diminuer le précompte pour les propriétaires qui pratiquent des loyers raisonnables et, à l'inverse, taxer ceux qui tirent de leurs locataires des profits exagérés.

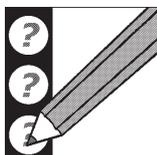
Dossier élections

• Votre parti s'engage-t-il à faire figurer un « volet logement » dans la future déclaration gouvernementale ?

• Comptez-vous faire appliquer la loi de réquisition des logements inoccupés ?

• Que pensez-vous des « Commissions locatives » qui existent en France ?

• Etes-vous partisans de la modification des règles de calcul de la fiscalité immobilière ?



3. De l'argent pour le logement social

La part du loyer dans le budget des familles les plus défavorisées peut atteindre 50 à 60% et les conditions de logement sont très souvent précaires. A Bruxelles, 15.000 familles sont sur les listes d'attente pour obtenir un logement social. Il n'y a actuellement à Bruxelles que 38.000 logements sociaux, mais on recense 30.000 logements vides... La lutte contre les logements insalubres se heurte à l'impossibilité de trouver d'autres logements disponibles.

Les Agences immobilières sociales (A.I.S.) ne gèrent actuellement que 700 logements à Bruxelles (2000 familles sont sur la liste d'attente) ; les possibilités d'extension du parc de logements se heurtent aux loyers trop élevés réclamés par les propriétaires et à la mauvaise qualité des logements proposés.

Au total, les logements sociaux, les logements du Fonds du logement et des A.I.S, à Bruxelles, sont au nombre de 40.000, soit 9 % du total des logements que compte la Région bruxelloise (450.000) et à peine 15 % du parc locatif (250.000). Pour répondre à la demande actuelle, les logements sociaux devraient constituer au moins 20 % du parc locatif : il faudrait à court terme un supplément de 14.000 unités, ce qui correspond à un investissement de minimum 60 milliards Bef sur 10 ans, soit 6 milliards Bef par an.

En Wallonie, il y avait 100.911 logements sociaux en 2000, et entre 30.000 et 40.000 familles sur des listes d'attente ; le nombre de logements sociaux est tout à fait insuffisant.

• Nous demandons donc clairement un doublement du budget pour le logement social. Etes-vous prêts à en faire une priorité ?

4. Une école adaptée à chacun

Pour répondre à des besoins spécifiques, les pouvoirs publics ont mis sur pied en 1970 l'enseignement spécial et en 1995 la discrimination positive.

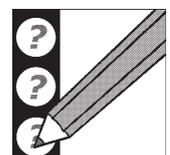
Ce cloisonnement a eu pour effet de créer de facto des ghettos et d'étiqueter très clairement et la personne handicapée et la personne présentant des difficultés scolaires liées le plus souvent à des carences socio-culturelles. Cet étiquetage empêche toute réelle intégration et handicape doublement ces personnes. Ainsi par exemple, lorsqu'elles arrivent sur le marché de l'emploi l'employeur sait d'office d'où sont issues ces personnes quand bien même elles sont qualifiées.

Cela entretient les préjugés et tend à maintenir les choses en l'état où elles sont : la coexistence de citoyens inégaux au travers d'écoles inégales. Cela nuit incontestablement à l'édification d'une société citoyenne, c'est-à-dire solidaire.

• Votre parti s'engage-t-il à mettre en place des structures d'enseignement visant à répondre à des besoins spécifiques d'élèves ou d'étudiants sans que cela ne conduise à une ghettoïsation, et comment ?

*Argumentaire
et
revendications
portées par la
plate-forme
« Deux mois
pour un toit ».
Contact :
**Werner Van
Mieghem**,
Rassemblement
Bruxellois pour
le Droit à
l'Habitat
(RBDH/
BBRoW),
tél.02-
502.84.63 ;
<rbdh@skynet.be*

***Bernard De
Commer**,
militant
syndical SEL-
SETCa ;
<BDeCommer@
setca-fgtb.be>*



5. Pour le plein emploi

Felipe Van Keirsbilck,
Centre d'étude
de la Centrale
Nationale des
Employés
(CNE) ;
<felipe.
vankeirsbilck@
acv-csc.be>

Depuis 1995 environ, à l'exception de feu le gouvernement Jospin, tous les États européens ont totalement abandonné les politiques de plein emploi déjà mises à mal depuis les années 80. Cet abandon a été réalisé sans débat au profit d'un objectif nouveau : l'augmentation du taux d'emploi. Apparemment, c'est la même chose... Pratiquement, c'est le contraire. Nos questions visent à susciter le débat sur le plein emploi dans la perspective des prochaines élections législatives et à torpiller au passage les mensonges du « taux d'emploi ».

Le plein emploi

Le « plein emploi » n'a jamais été une situation, mais bien un objectif politique : utiliser tous les outils de politique économique pour qu'il y ait au moins autant d'emplois que de personnes qui cherchent à travailler. L'effet est évidemment de diminuer le chômage à quelques pourcents.

Quels sont ces outils de politique économique ? La place manque pour être complet, mais ce sont, ou plutôt c'étaient : *l'outil monétaire* (diminuer le prix du crédit), outil donné au privé (BCE) en 1999 ; *l'outil budgétaire* (augmenter les dépenses publiques pour créer des emplois), outil paralysé depuis 1992 (Maastricht) ; et l'encouragement des *négociations collectives* qui permettent de diminuer l'offre de travail, et ceci par deux grandes voies : *RDTT*, réduction collective du temps de travail (travailler moins pour travailler tous), et *sorties de la population active* : les prépensions, l'allongement des études ou les « interruptions de carrière » ont été autant de sorties honorables de la population active : elles vous autorisent à vaquer à vos activités, momentanément ou définitivement, sans devoir chercher un travail.

Le taux d'emploi

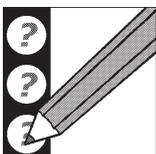
Au contraire du taux de chômage, basé sur la population active (les gens qui travaillent ou cherchent un travail), le « taux d'emploi », inventé vers 1995, se base sur la totalité de la population de 15 à 65 ans. Hypothèse implicite : il n'est pas normal qu'un homme ou une femme fasse autre chose que travailler dans sa vie !

Le résultat est qu'au lieu de diminuer le chômage (voir ci-dessus), on fait la chasse aux inactifs : pensionné, prépensionné, étudiant, père ou mère au foyer... au boulot ! Mais, dans le même temps, on ne crée pas d'emplois : donc « au boulot » signifie en réalité : au chômage !!

Résultat : on rabat les « inactifs » vers le chômage, on les culpabilise... et on augmente le chômage et donc la pression sur les conditions de travail.

• **Votre parti a-t-il l'intention de (re)donner la priorité à une politique de plein emploi, par rapport aux priorités actuelles données à la hausse du « taux d'emploi » ?**

• **Votre parti fera-t-il une priorité de l'encouragement légal à la Réduction Collective du Temps de Travail ?**



6. Des droits individuels à la Sécu

Lorsque la sécurité sociale a été mise en place, le modèle familial dominant était le ménage à un revenu (l'homme travaillant à l'extérieur et la femme au foyer). De ce fait, le système de sécurité sociale belge a prévu la notion de droits dérivés. En cotisant, l'homme s'assurait une protection personnelle en cas de chômage, de maladie ou de retraite et il assurait aussi une protection à sa famille, c'est-à-dire à ses enfants et à son épouse (puis éventuellement à sa veuve, voire à son ex-épouse s'agissant uniquement de la pension de retraite). La femme était protégée dans la stricte mesure de son lien avec l'homme cotisant, ce qui la rendait fort vulnérable en cas de rupture du couple.

Au fil des années, le modèle de ménage dominant a évolué, dans le sens que le ménage à deux revenus est devenu majoritaire, d'abord parce que l'économie florissante a eu besoin des femmes, ensuite parce que l'économie en déclin a fait que deux revenus n'étaient pas de trop pour les ménages.

L'adaptation du système de sécurité sociale à cette nouvelle donne s'est faite d'une manière assez curieuse.

Au niveau du financement de la sécurité sociale par les travailleurs et les travailleuses, la situation familiale des cotisant(e)s n'est pas prise en compte : qu'il y ait un ou deux cotisants pour un ménage, le taux de cotisation est le même.

Au niveau des prestations, par contre, s'il n'y a qu'un cotisant, il ouvre des droits dérivés pour son conjoint. Ces droits dérivés disparaissent lorsqu'il y a deux cotisants (ou alors le deuxième cotisant perd ses droits propres, comme c'est le cas surtout pour des femmes lorsque le cumul de deux pensions de retraite au taux isolé est moins avantageux pour le ménage que la pension de retraite du seul mari au taux ménage).

Plus fort encore : en 1980, une distinction a été faite entre trois catégories de chômeurs : les chefs de ménage, les isolés et les cohabitants (mariés ou non mariés). Ces derniers - ou plutôt ces dernières, car il s'agit essentiellement de femmes - ont vu leurs droits au chômage réduits, voire supprimés dans l'éventualité d'un chômage dit de longue durée, malgré les cotisations versées.

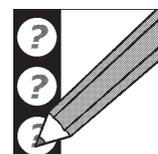
Bref, les ménages à un revenu cotisent une fois et touchent deux fois, tandis que les ménages à deux revenus cotisent deux fois et touchent une fois. Et la deuxième cotisation des ménages à deux revenus ne sert même pas à financer des équipements collectifs qui leur seraient bien utiles.

Ce qui pouvait éventuellement se comprendre quand la majorité des ménages étaient à un revenu devient difficile à supporter lorsque ce sont les ménages à deux revenus qui sont les plus répandus. Et lorsque le mot d'ordre officiel est d'accroître le taux d'emploi des femmes, les droits dérivés deviennent soit franchement injustes, soit complètement dissuasifs. C'est franchement injuste de demander à encore plus de femmes de cotiser à fonds perdus : avec une carrière partielle, qui pis est si c'est à temps partiel, les travailleuses financent les retraites actuelles basées sur la répartition mais elles se constituent des droits insuffisants pour le moment où elles seront elles-mêmes à la retraite, ce qui les obligera à dépendre soit des droits acquis par leur conjoint, soit de l'aide sociale. Réciproquement, c'est complètement dissuasif pour les femmes d'aller à l'emploi si elles comparent les droits qu'elles acquerront par leur travail aux droits qu'elles acquièrent par le mariage.

C'est pourquoi il est urgent de mettre enfin à l'ordre du jour l'individualisation des droits sociaux, afin d'aboutir progressivement à une situation où une cotisation donne droit à une prestation suffisante pour assurer la sécurité de la personne qui cotise (dans le cadre d'un emploi ou autrement). Bien entendu, une période transitoire est nécessaire pour éviter aux personnes qui dépendent actuellement de droits dérivés de perdre du jour au lendemain toute protection.

*Marie-Rose
Clinet, Réseau
Flora pour la
formation et la
création
d'emplois avec
des femmes ;
tél. 04-
253.24.15 ;
<marierose@
florainfo.be>*

Dossier élections



• **Quelle est votre position en matière d'individualisation des droits à la sécurité sociale ?**

• **L'objectif de l'Union européenne d'augmenter le taux d'emploi des femmes vous paraît-il compatible avec un maintien du système des droits dérivés ?**

Pour en savoir plus :

« *Familialisme et crise économique* », par Hedwige Peemans-Poullet, in *L'extrême droite contre les femmes*, coordonné par Jo De Leeuw et Hedwige Peemans-Poullet, Editions Luc Pire, 1995

« *L'individualisation des droits pour rendre la sécurité sociale plus juste et plus sociale* », par Hedwige Peemans-Poullet, in *La Revue politique*, CEPESS 3-4 2000

« *La politique sociale et économique européenne et la question de la pension des femmes...* », par Hedwige Peemans-Poullet, exposé au Colloque Emakunde en janvier 2003 (inédit, disponible sur demande à l'Université des Femmes).

7. Renforcer la Sécu

Patrice Dagnelie, militant syndical CGSP-FGTB ; <patrice.dagnelie@win.be>

Dossier élections

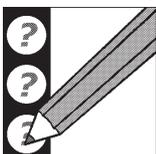
Notre sécurité sociale, pilier de notre système de solidarité, est menacée. En effet, notre système de sécurité sociale est essentiellement basé sur une répartition des cotisations payées sur les revenus des travailleurs. Il s'agit d'un système de véritable solidarité basé sur la capacité contributive de chacun et non sur le risque encouru. Celui qui perçoit un petit salaire contribue moins que celui qui perçoit un salaire plus important. En retour, celui qui paie une cotisation plus forte est en droit d'attendre en retour une indemnisation plus importante, c'est la seule solution pour qu'il reste intéressé au système. Par contre, la qualité des soins de santé doit être identique pour tous.

Il en va tout autrement avec les systèmes d'assurances dont les « primes » à payer sont basées sur le risque à couvrir et sont donc souvent impayables pour les plus bas revenus car les personnes percevant les plus bas revenus, sont hélas aussi celles qui sont soumises au plus de risques.

Hors, la part des revenus du travail dans la constitution de la richesse du pays (mesurable via le PIB) ne cesse de diminuer avec le temps. De plus, un véritable « hold-up » sur les salaires est mis en place par le biais des réductions des cotisations sociales qui n'ont d'autre but que d'augmenter les profits des entreprises : aucune preuve n'existe à ce jour pour démontrer un lien entre la réduction des cotisations et la création ou le maintien de l'emploi. Et les réductions accordées dépassent largement tous les déficits de la « sécu ».

Un véritable financement alternatif de la sécurité sociale doit être mis en place. Ces réductions doivent donc être arrêtées pour faire face aux véritables besoins de la population. Par ailleurs la régionalisation de toute partie de la sécurité sociale va à l'encontre de la notion même de solidarité, et s'oppose à la construction souhaitable d'une Europe de la protection sociale.

Enfin, le péril le plus grand sans doute, est le développement de systèmes de pensions complémentaires basées sur la capitalisation et justifiées par les mensonges du « vieillissement ». Ces systèmes sont encouragés fiscalement : il faut exiger, au contraire, une fiscalité plus dissuasive, et qui alimente le financement du système des pensions légales.



- **Que comptez vous faire en matière de sécurité sociale, au-delà des « ajustements de façade », pour assurer un véritable avenir à ce lien social ?**
- **Que comptez-vous faire pour vous opposer aux 3 principales menaces :**
 - **les réductions indues sur les cotisations patronales, qui menacent le financement ;**
 - **le développement des pensions par capitalisation (pensions complémentaires, fonds de pension) ;**
 - **la régionalisation, qui met en cause son caractère de lien social fondamental ?**

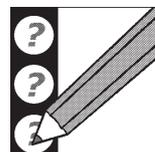
8. Une fiscalité juste

Avec l'avènement de la mondialisation financière, la libre circulation des capitaux internationaux est devenue la norme et les politiques fiscales visent essentiellement à favoriser les personnes fortunées, les spéculateurs et les transnationales. L'objectif étant de leur permettre d'investir là, où et selon les conditions fixées par eux. Une compétition fiscale en résulte, particulièrement défavorable aux pays du tiers-monde.

Dans nos pays, les services assumés par l'Etat envers les citoyens sont de plus en plus sous-investis : enseignement, services publics, sécurité sociale... Les pratiques de production et de consommation durable ne sont pas suffisamment encouragées. Face à toutes ces conséquences, la Belgique, sans attendre d'autres partenaires, peut prendre des mesures qui lui sont propres et qui cesseraient d'en faire un quasi-paradis fiscal.

- **Votre parti est-il résolu à mettre la question d'une fiscalité juste au centre de ses préoccupations plutôt qu'à une politique d'allègements fiscaux qui bénéficie principalement aux détenteurs de capitaux et donc à la population la plus aisée ?**
- **Votre parti fera-t-il des priorités de la taxe sur les plus-values boursières, de la levée du secret bancaire, de la constitution d'un cadastre des fortunes ainsi que d'une taxe sur les fortunes, toutes choses qui distinguent la Belgique de ses autres voisins de l'Union européenne, à l'exception du Luxembourg ?**

*François
Gobbe, Kairos
Europe
(Wallonie-
Bruxelles) ; tél
02-762.39.20 ;
<francois.gobbe
@belgacom.net>,
<www.kairoswb.
org> ; membre
du bureau de
l'Appel des
600, membre
du « Réseau
international
pour une
justice fiscale »*



9. Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

Marie-Paule Connan,
Collectif belge
des Marches
européennes
contre le
chômage, la
précarité et les
exclusions ;
<connan.marie
paule@chello.be>

Selon les arrêts fondamentaux de la Cour de Justice Européenne, la prééminence du droit européen exclut toute révocation ou modification de la législation européenne par le droit national et assure la primauté du droit européen en cas de conflit avec le droit national. Le conflit entre droit national et droit européen est à craindre si la Constitution européenne va dans le sens annoncé lors de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Il a été décidé que les droits sociaux « *ne sont plus des droits justiciables mais de simples objectifs politiques* ».

D'ores et déjà, on peut mesurer la régression en termes de garantie si on compare l'article 23 de la Constitution belge et les articles de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui doit devenir la référence de la Constitution européenne (voir ci-dessous).

La Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne a transformé le droit AU travail - dont découle les droits aux revenus de remplacement pour celles et ceux qui se retrouvent sans travail, y compris pour des raisons économiques - en droit-liberté DE travailler dans tous les Etats de l'Union, en argumentant qu'ainsi « *le texte ne vise pas de droits à prestation* ».

Le droit communautaire ne cesse d'exiger la réforme des systèmes de retraites et des économies sur les systèmes de protection sociale jugés « trop généreux ». Les « Lignes directrices pour l'emploi » imposent des mesures législatives nationales pour obliger les chômeurs à travailler à bas ou très bas salaire. Il est dit clairement que le meilleur moyen pour les inciter à accepter un emploi insatisfaisant et précaire est de réduire, voire supprimer les allocations sociales.

Article 23 de la Constitution belge :

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine

A cette fin, la loi, le décret ou la règle visés à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment :

- le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle (...), le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;
- le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;
- le droit à un logement décent ;
- le droit à la protection d'un environnement sain ;
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

Article 34, paragraphe 3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne :

Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.

Le droit communautaire transforme chaque jour les pratiques et législations nationales. Aujourd'hui, l'expression « *Selon les modalités communautaires* » est à la fois redoutable d'incertitudes et porteur d'espoir selon les positions des partis politiques des membres de la Convention (représentants des Etats et des Parlements nationaux).

L'élargissement à 25 pays, alors que le coût horaire du travail dans les nouveaux pays entrant dans l'Union européenne est indécent (3,83 euros en Hongrie, 3,90 euros en République Tchèque et 4,48 euros en Pologne), risque de provoquer un dumping social.

A titre de comparaison, actuellement, dans l'Europe des 15, le coût horaire le plus bas est de 7 euros au Portugal, et le plus élevé de 27 euros, en Allemagne, au Danemark, en Autriche et en Belgique. La moyenne dans la zone Euro étant de 22,1 euros et aux Etats Unis de 17,8 euros.

Des mesures doivent donc être prises d'urgence pour faire d'une harmonisation vers le haut des droits sociaux, des conditions de travail et de la Sécu un objectif prioritaire et constitutionnel de l'Union Européenne.

• Comment vous engagez-vous à maintenir l'article 23 de la Constitution belge et à sauvegarder les droits sociaux à prestation (allocations de chômage, droit au revenu d'intégration, droit à la pension de retraite) si, comme cela s'annonce, ces droits sont exclus de la Constitution européenne ?

• Que comptez-vous exiger dans le texte de la Constitution européenne pour ne pas faire subir aux citoyen(ne)s une régression des droits sociaux et la baisse du niveau de vie après l'élargissement de l'Union européenne ?

10 . Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés

Personne ne quitte son pays de gaieté de coeur. Provoquées par la guerre, les désastres ou la faim, les migrations, où qu'elles mènent un homme, une femme ou une famille, restent de petits ou de grands drames. Pourtant, une installation harmonieuse dans un autre pays est porteuse aussi de vie, de possibilités nouvelles, d'échanges enrichissants dans les deux sens. Nous le savons bien, avec nos très nombreux « Belges du bout du Monde » : ceux qui sont nés ici et vont tenter leur chance sous d'autres cieux, et ceux qui arrivent ou bien dont les parents sont arrivés dans notre plat pays.

Encore faut-il que l'installation, qu'elle soit provisoire ou définitive, puisse se passer bien. L'Etat a, à cet égard, plusieurs responsabilités essentielles. La Belgique n'a jamais beaucoup organisé l'immigration, mais elle a très longtemps, sous la pression syndicale (voir ci-dessous) régularisé au fur et à mesure les travailleurs qui, de facto, se trouvaient ici et y travaillaient. Aujourd'hui, si des dizaines de milliers de personnes vivent, dans le 4ème pays le plus riche du monde, dans des conditions honteuses, si des secteurs entiers de l'économie reposent largement sur le travail en noir (bâtiment, horeca), rendant l'emploi et la facturation « en clair » quasi impossible, c'est principalement pour une raison : sous prétexte d'arrêter une immigration qui ne s'arrêtera pas tant que le monde sera aussi violent et aussi injuste, l'Etat belge, en accord avec les lignes européennes¹, refuse de régulariser massivement, régulièrement et simplement des travailleurs et travailleuses qui vivent et travaillent ici depuis très longtemps, sans droits, sans protection, forcés (par l'Etat belge, donc) de travailler en noir pour survivre. Il ne s'agit pas, comme disent les imbéciles et les fascistes, de gens qui viennent chercher « la générosité de l'assistance sociale » : ils travaillent, subviennent à leurs besoins et à ceux de leurs proches restés au pays, et n'ont aujourd'hui aucun droit, fragilisant ainsi ceux de tous.

Les projets européens de faire venir pour deux ou trois ans, sans leur famille et sans droits sociaux, des travailleurs très qualifiés formés par les universités des pays du tiers-monde, ces projets sont trop répugnants pour être commentés.

• **Etes-vous favorables à la régularisation massive, régulière et très simple des travailleurs sans papiers présents en Belgique ?**

• **Quelle est votre attitude face aux projets « d'importation de main d'oeuvre très qualifiée » développés à l'OMC et dans l'Union Européenne ?**

• **Etes-vous favorable au droit de vote pour les immigrés installés en Belgique ? Dans quelles conditions ?**

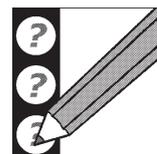
Felipe Van Keirsbilck,
Collectif
Solidarité
contre
l'exclusion :
emploi et
revenus pour
tous - asbl* ;
<info@asbl-
csce.be>

(1) Voir l'
« Appel à la
régularisation
de tous les
sans-papiers »
sur le site du
Collectif,
www.enter.org/
solidarity (on
peut encore les
signer)

L'égalité, pour protéger nos droits, et les leurs

La position des syndicats face à l'immigration n'a pas été claire d'emblée : au milieu du 20^{ème} siècle, la question se posait : fallait-il s'opposer à la venue de travailleurs qui accepteraient des bas salaires ?

Puis, la ligne correcte s'est imposée : dans un monde où la liberté - et bien souvent la nécessité ! - de se déplacer est une évidence, la seule façon de protéger les travailleurs d'ici - et en même temps les nouveaux arrivants - est de rendre obligatoire l'égalité complète : mêmes salaires, mêmes droits, mêmes conditions de travail. Dès lors, on supprime la tentation, pour les patrons, de profiter de travailleurs migrants « soldés » !
(Lire à ce sujet « *Le syndicat et les immigrés* » - CARHOP - 2001)



11. Les services ne sont pas à vendre !

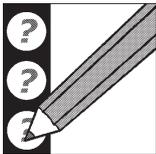
Attac
Bruxelles
Capitale -
ABC -
<abc@attac.org>

Notre gouvernement s'apprête, sous l'égide de l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC (AGCS), à négocier la libéralisation des services, porte ouverte à la privatisation des services publics et à la dérégulation du secteur privé marchand et non-marchand. Chaque état membre a dû, avant le 30 juin 2002, communiquer à l'OMC et aux pays concernés ses demandes (« requests ») concernant les secteurs de services qu'il souhaite voir libéraliser sur le territoire des autres membres. Dans un deuxième temps, la Commission Européenne doit, avant le 31 mars 2003, faire connaître à l'OMC et aux 144 états membres les services qu'elle offre à libéraliser.

L'accélération de la libéralisation et des privatisations de ces services constitue une menace pour les citoyens. Les arguments d'efficacité et de baisse des coûts sont infondés puisqu'on constate, par exemple, une hausse des prix de l'électricité en Californie, des dysfonctionnements dans les chemins de fer britanniques et néerlandais ou une baisse de qualité de l'eau potable et de sa distribution au Maroc. D'autre part, nous refusons que l'accès aux services publics soit limité à des « clients » suffisamment solvables. L'universalité d'accès doit rester une mission prioritaire de nos démocraties.

Nous sommes par ailleurs très préoccupés par le fait que les négociations menées par la Commission Européenne soient tenues secrètes et ne puissent être débattues, en connaissance de cause, par les élus.

Dossier élections



L'AGCS menace notre démocratie, notre sécurité d'existence et notre modèle social. Vous engagez-vous à :

- **demander un moratoire sur la suite des négociations pour évaluer ce qui a été mis en œuvre depuis 1994 ?**
- **demander la révision du mandat donnée à la Commission Européenne ?**
- **exclure du champ d'application : les services sociaux, ceux de l'environnement, des transports, de la poste, de l'audio-visuel, de la culture, de la santé et de l'éducation ?**

Résistances à la guerre contre l'Irak

1. Boycott Bush

« La guerre sera nécessaire à la relance de l'économie américaine ». (Financial Times)

G. W. Bush prétend faire la guerre pour ses multinationales, disons à ces multinationales que nous ne voulons pas de la guerre. Allez sur www.boycottbush.org, refusez un ou plusieurs produits symboliques de l'impérialisme, et dites-le à la multinationale.

De quoi s'agit-il ?

Il ne s'agit évidemment pas de boycotter tous les produits « made in USA ». Il ne s'agit pas non plus de s'opposer au peuple des États-Unis, qui manifeste chaque semaine plus nombreux son opposition à cette guerre. Il s'agit de faire entendre aux dirigeants américains un message dans la seule langue qu'ils comprennent : le commerce et l'argent. Il s'agit d'être des milliers à poser ce tout petit geste : aujourd'hui, je ne consomme pas ce produit-là. Et, en étant des milliers, il s'agit d'élargir le mouvement de la paix en Belgique et en Europe.

Ça servira à quoi ?

L'efficacité d'un boycott très ciblé (deux ou trois produits) commence dès que la consommation diminue de 1 ou 2 % : le boycott cible actuellement **Coca-cola, Mac Donalds et Chiquita**. L'efficacité tiendra surtout aux messages qui accompagneront, jour après jour, nos milliers de « non merci » : www.boycottbush.org !



2. Des inspecteurs en désarmement envoyés aux USA

Une association canadienne a commencé à envoyer des inspecteurs¹ en désarmement aux USA pour vérifier les installations d'armes chimiques, biologiques et nucléaires de ce pays. Soutenez cette initiative sur www.rootinggoutevil.org.

En effet, l'administration de Bush a retenu 4 critères pour désigner les pays dangereux :

1. Avoir des stocks massifs d'armes chimiques, biologiques et nucléaires.
2. Ignorer les résolutions des Nations Unies.
3. Refuser de signer et d'honorer les traités internationaux.
4. Être parvenu au pouvoir par des moyens illégitimes.

Les USA répondant à ces 4 critères, le quatrième renvoyant aux irrégularités de l'élection de Georges Bush. Rappelons le décompte irrégulier des votes (y compris en Floride, état crucial, ayant comme gouverneur un membre de la famille du président) ; le déni du droit de vote sous prétexte de délits mineurs (contravention routières etc.) à de nombreux citoyens américains, majoritairement noirs (qui auraient par tradition voté démocrate) ; et enfin l'implication de l'administration Bush dans divers scandales financiers (Enron par ex.) avec des firmes qui ont financé sa campagne. Une inspection de leurs équipements s'impose donc !

Ce 23 février 2003, les inspecteurs¹ du mouvement « Routing Out Evil » se présentent à la frontière américaine pour effectuer leur travail. La première mission vise à inspecter le Centre chimique et biologique Edgewood (Maryland), pour examiner la fabrication et le stockage d'armes chimiques et biologiques.



(1) La délégation est constituée de Libby Davies, parlementaire Canadienne (Canada - NDP) ; Alan Simpson, parlementaire Britannique (United Kingdom - Labour) ; Christy Ferguson et Spokesperson, de « Routing Out Evil » ; Deborah Bourque (Canadian Union of Postal Workers) ; Steven Staples (Defense Analyst, Polaris Institute) ; Mel Watkins (Professeur émérite, Université de Toronto) ; Samaa Elibyari, (Canadian Islamic Congress) ; Ed Hammond (Sunshine Project) ; Peter Shorett (Council for Responsible Genetics) ; Francesco Martone, Sénateur Italien (Parti Vert) ; Graziella Mascia, parlementaire Italienne (Rifondazione Comunista) ; et Pernille Rosenkrantz, parlementaire Danoise (Red-Green Alliance).

« 50 minutes pour l'école et contre l'intolérance »

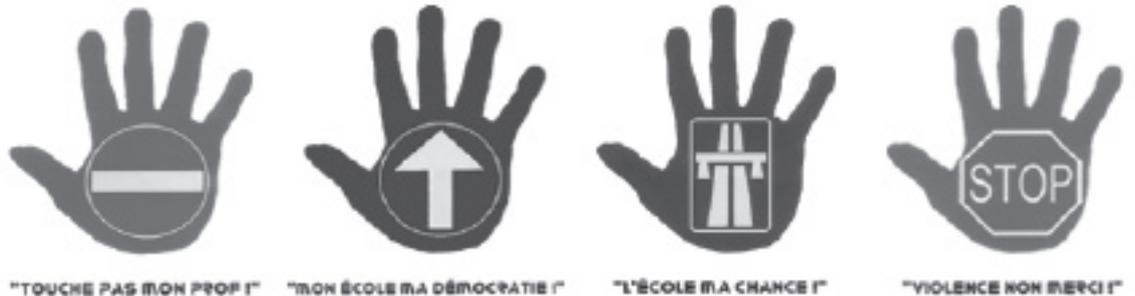
Géraldine Herman ;
 Promo-Jeunes,
 Métro de Brouckère 11-12, 1000 Bruxelles,
 tél. :02-219.65.48 ;
 Fax : 02-219.70.67 ;
 <info@promobasket.be>

Les violences et événements perpétrés dans les écoles ont conduit à des difficultés de communication entre professeurs-élèves, entre élèves et entre professeurs. Nous voulons redonner sens à ces relations et à l'école en tant que lieu d'instruction et d'échange. L'école ne peut être en crise, c'est pourquoi nous mobilisons !

Le 14 février, nous avons lancé le programme de la campagne et nos visuels représentant les symboles de la sensibilisation : « *touche pas à mon prof* », « *mon école, ma démocratie* », « *l'école ma chance* », « *violence non merci* » (160.000 flyers, 80.000 brochures, 40.000 autocollants, + des pin's et porte-clés).

« Promo-Basket ». A coté de cela, nous proposons des aides à un niveau plus individuel (pour lesquelles nous utilisons le nom « Promo-Jeunes ») entre autres à travers une école des devoirs (regroupant une vingtaine d'enfants en difficulté scolaire) et une permanence sociale destinée à tous les jeunes de 9 à 20 ans.

Dans cette optique, nombre de jeunes viennent nous voir et se confient à nous. Pour beaucoup, les problèmes qu'ils rencontrent touchent à l'école : « *l'ambiance n'est pas bonne* », « *c'est pas une bonne école pour apprendre* », ... Lorsque l'on creuse un peu, on se rend compte que ce dont nous parlent ces jeunes, c'est de violence. Peu importe à quel niveau, à quel



Les objectifs sont divers :

- relance de l'affectif entre les acteurs du monde scolaire,
- sensibilisation collective au phénomène de violence scolaire,
- échanges et réflexions au sein des classes,
- rassemblement des avis, opinions, conseils et ébauches de solutions du corps enseignant et des élèves,
- création d'un centre de ressources et d'initiatives rassemblant les actions déjà menées dans ce sens et relai de ces informations aux personnes demandeuses.

sujet et avec qui, une violence même symbolique est présente.

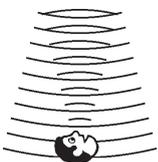
Aucun d'entre nous ne veut se substituer au pouvoir public ou politique, ni aux enseignants, ni au rôle primordial des parents, mais il est de notre devoir de réagir pour tenter de sauvegarder l'école, lieu d'apprentissage, de rencontre et de formation, indispensable pour l'avenir de tous ces jeunes. Nous ne remettons pas en cause l'institution scolaire, notre intention est d'écouter, de comprendre et ensuite de rapporter ce que les jeunes nous expriment, au sein même des classes, devant leurs professeurs et avec leurs camarades.

1. Qui sommes-nous ?

« Promo-Basket, Promo-Jeunes » est un service d'aide à la jeunesse qui a été créé il y a environ 12 ans. Son activité principale est d'intégrer les jeunes par le sport à travers nos activités de basket de rue d'où la dénomination

Nos objectifs sont bien plus que des mots lancés par-ci par-là, nous voulons que tous, autant acteurs scolaires que parents, associations, monde politique,... se sentent concernés ; nous voulons que ce problème de violence à l'école soit sans cesse présent dans l'esprit de chacun ; nous voulons qu'enfin les

Echos...



professeurs et les élèves puissent se parler sans risque de réprimande ou de colère ; en bref, nous voulons faire d'un problème vécu le plus souvent individuellement, un phénomène qui puisse être enfin partagé collectivement.

2. En pratique, que comptons-nous faire ?

Plusieurs causes sont certainement à invoquer dans ce phénomène mais nous pensons que l'élément « communication » peut apporter beaucoup. Nous estimons par conséquent qu'il faut mettre en place un espace de dialogue dans les classes pour que chacun puisse s'y exprimer. Pour cela, dès la fin février, nous comptons parcourir le plus d'écoles possibles (classes de 4, 5, 6^{ème} primaire et 1, 2 et 3^{ème} secondaire) afin d'exposer notre campagne (par des animations ludiques, à l'aide d'animateurs pédagogiques et artistiques) et d'engager les élèves dans un processus

participatif (intellectuel ou réellement actif). Nous espérons que cette action sera par la suite poursuivie par le professeur. Ainsi nous pourrions contribuer à créer une sorte de contrat moral entre l'élève, la classe et le(s) professeur(s).

Notre initiative n'a pas la prétention de trouver LA ou LES solutions à ce problème mais c'est à la source qu'il faut aller voir ce qui se passe et aller chercher les témoignages. Toutes les propositions, idées, opinions sont bien sûr bienvenues. Rassemblons nos forces ! N'hésitez pas à nous contacter pour marquer votre soutien, nous demander des informations ou nous donner des conseils... nous attendons vos réactions.

Nous comptons sur vous !

Chico Keksi (président),
Géraldine Herman (responsable de projet),
Mustapha Haddioui (assistant).



OBIcpas

OBIcpas

La plate-forme « Minimex » a été rebaptisée le 29 janvier 2003 : nous avons décidé de nous appeler **Observatoire indépendant des CPAS**, OBIcpas (soit encore Obéissez pas !). Il faudrait encore trouver un beau graphisme pour mettre sur les en-têtes documents, etc. Les propositions sont bienvenues ! Très prochainement, il y aura une (des) adresse(s) mail : des nouvelles plus détaillées dans nos prochaines éditions...

Des exclus au sénat

Jean Peeters,
Front
Commun
SDF ; 56 rue
d'Aerschot,
1030
Bruxelles ;
tél. : 0479/68
60 20 ; fax :
02-218 20
97 ;
<peeters.jean
@skynet.be>

Depuis plusieurs années, les parlementaires fédéraux ont créé un groupe de réflexion intitulé « *Groupe Inter-parlementaire Quart Monde* ». Précédée d'une large information auprès des associations et d'une bonne préparation, la journée du 28 novembre 2002 a rassemblé plus d'une centaine de personnes venues de tous les coins de Belgique. L'initiative montre la bonne volonté de nos parlementaires, mais a ses limites.

1. Origine de la rencontre

Sous pression d'ATD quart Monde, certains sénateurs « sensibles » à la pauvreté ont décidé de former un groupe d'étude inter-parlementaire pour être spécialement à l'écoute des pauvres¹. Ce groupe avait peu de retentissement jusqu'au moment où d'autres associations (comme le château de la Solitude) ont poussé la porte, en 1997. A cette première réunion ouverte à d'autres qu'ATD, les trois parlementaires présents ont compris qu'il ne suffisait pas de faire semblant d'écouter les plaintes des gens, mais que certaines organisations avaient des propositions sérieuses à faire.

Depuis la dernière législature, c'est Jacinta De Roek² qui la préside. Depuis, ces réunions ont pris de l'ampleur. C'est la troisième réunion où il y avait tellement de monde. L'objectif est que les parlementaires puissent entendre la voix des exclus.

L'année dernière, on a même travaillé en trois groupes de travail, puis en assemblée plénière avec également la présence de la princesse Astrid. Elle y est probablement comme sénatrice de droit ? Certains ont parlé d'« effet princesse Astrid ». Positif ? Négatif ? Les deux, je crois. C'est positif car cela attire l'attention et du monde. Négatif, car cela augmente la dose d'opium pour mieux endormir : « *Même la princesse vous a entendu* ».

2. Bénéfices

Les premiers bénéficiaires de cette journée sont certainement les exclus eux-mêmes. En effet, en vue de cette journée, certains groupes se sont réunis plus d'une fois, ils ont affiné leur pensée et leur analyse. Plusieurs avaient le tract avant de prendre la parole, mais ils l'ont

fait et se sont prouvés qu'ils étaient capables de s'exprimer correctement. Et surtout, ils ont compris qu'ils possèdent une science que les politiciens ne possèdent pas : celle de l'expérience quotidienne de la pauvreté, la connaissance de lois, de filières etc... ils sont des *experts* en pauvreté.

Un second acquis est sans conteste la prise de conscience d'appartenance à une classe sociale : celle des exclus du développement. « *Ben mince alors, je ne me rendais pas compte que les Flamands avaient les mêmes problèmes que nous, je croyais qu'ils étaient plus loin que cela* », précise un solide wallon venu de Verviers. « *Armoede kent geen grens* » (la pauvreté n'a pas de frontières) était d'ailleurs la devise du Front commun des sdf dès le début de sa création, grâce à la présence d'Anversois.

3. Côté parlementaires

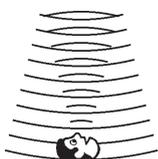
Combien de parlementaires étaient présents physiquement, combien sont restés toute la séance ? 5, 10 grand maximum. Beaucoup sont venus faire un tour et puis sont partis vaquer à des *choses plus sérieuses*.

En fin de séance, des représentants de chaque parti, flamands et francophones, ont pris la parole pour donner leurs réactions. Succession de belles déclarations de principe à la De Gaulle (genre « *je vous ai compris* »). La décision de travailler sur le logement et le surendettement est ressortie plus d'une fois. Mais ce qui est à garder solidement en mémoire, c'est que trois partis se sont prononcés **en faveur de la création d'un Observatoire des pratiques**

Je suis heureuse que la princesse soit là.
Sinon personne ne s'intéresserait à nous.



Echos...



des CPAS Mme Van Riet (VLD), Ria Van den Heuvel (Agalev) et Magda de Meyer (SPA).

Etonnant : sur les 10 parlementaires qui se sont exprimés, 9 femmes et un seul homme.

4. Une Grand'messe ?

Peut-être ? Est-ce beaucoup d'énergie dépensée pour rien ? C'est sûrement un encouragement pour nous et pour les sénateurs à élargir les solidarités pour renforcer les luttes.

Par contre cela ressemble furieusement à un défoulement collectif : donner l'occasion aux exclus de crier leur colère, *ils se défoulent, croient avoir été entendus et ils sont ainsi neutralisés* !

Serait-ce comme un nouvel opium du peuple ? Etablir des dialogues entre pauvres et personnes politiques, bien les écouter, leur accorder quelques miettes par des petites mesurette pour les faire taire et museler ainsi leur révolte, voilà une stratégie qui s'accorde bien avec une économie néolibérale.

Pourtant, la vérité a été crüe plus d'une fois, par ATD et par la déléguée du Service de Lutte contre la pauvreté : « *Vous, le gouvernement, vous avez créé des outils de dialogue, vous avez des rapports très complets et des propositions pertinentes. Pourtant, quand vous décidez, c'est en fonction d'autres critères : les soi-disantes mesures européennes, les propositions du lobbying financier, la ligne du Parti, les intérêts de la Majorité etc...* ».

5. Conclusion

Il faut renforcer le travail pour élargir la base, mieux connaître les mécanismes de l'exclusion, développer des synergies avec les autres mouvements dans lesquels les pauvres ont la parole, créer plus de liens entre le sud et nord du pays.

Bref, établir un vrai rapport de force. Alors seulement on pourra parler de vrai dialogue : celui-ci n'est possible que si les partenaires sont sur pied d'égalité. En attendant, ce n'est que duperie, mais il faut peut-être passer par là sans s'y laisser engluier.



ATTAC Bruxelles Capitale (ABC)

A la grande joie de vous faire part de sa création en tant que groupe local.

Ce groupe est aujourd'hui constitué en association de fait et se veut pleinement ouvert à tous ceux qui veulent y prendre une part active. Nos motivations s'inscrivent dans le courant alter-mondialiste auquel adhère le mouvement Attac : redonner la parole au citoyen, répondre à une demande croissante d'éducation populaire, combattre la marchandisation du monde et assurer un rôle de contre-pouvoir. Nous voulons ouvrir à Bruxelles un nouvel espace de parole et d'action et contribuer à tisser une toile de résistance à l'ultra-libéralisme.

Nous nous sommes dotés de quelques règles de fonctionnement qui visent à créer une dynamique de groupe efficace et démocratique ; tout membre sympathisant peut ainsi à sa demande participer pleinement à l'organisation de la locale et de ses activités.

Pour une résistance sans concession aux diktats du marché. Un autre monde est possible !

Marc De
Spiegeleer, 67
Rue des
Pâquerettes
1030 Bruxelles,
<abc@
attac.be>

Le droit au travail... version CPAS

Marie-Claire Warnier, 30 -
Camping du Lac de Bambois, 5640 Mettet ; tel. 071-71.46.66,
20 janvier 2003

Voici mon témoignage concernant le droit au travail comme il est considéré dans le CPAS de Mettet duquel je dépends. J'ai 47 ans ; en mai 2000, à la séparation avec mon mari, je me suis retrouvée minimexée car, ayant élevé mes enfants, je n'étais pas sur le marché du travail.

Dès septembre 2000, j'ai suivi une formation en informatique qui s'est terminée en janvier afin de pouvoir trouver un emploi. Début février 2001, mon assistant social m'a appelée dans son bureau pour me dire de trouver par mes propres moyens un travail pouvant rentrer dans le cadre de l'article 60. Sachant effectivement que je faisais partie de plusieurs associations, il estimait que j'étais capable de faire seule cette démarche.

J'ai rapidement trouvé un emploi auprès d'une ASBL pour démarrer un service d'écoute téléphonique, mon expérience acquise suite aux très nombreuses difficultés que j'avais vécues me donnait les qualifications morales et psychologiques pour pouvoir apporter une oreille attentive à la détresse humaine. Mon assistant social a rencontré le responsable de cette association et a estimé le projet très valable. Il a donc été décidé que je commencerais à travailler dans le cadre de l'article 60, le 2 avril 2001.

Malheureusement le Conseil de l'aide sociale a refusé car ce travail n'était pas sur la commune de Mettet mais sur la commune de Sambreville. Dans cette décision le Conseil me garantissait la proposition d'un autre travail (proposition que je n'ai jamais eue).

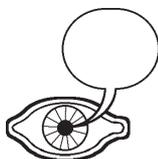
N'étant pas d'accord avec cette décision, je suis allée au tribunal du travail. Celui-ci a cassé la décision du CPAS mais ne s'est pas prononcé sur le droit au travail. J'ai dû aller en Cour d'Appel. Ce premier jugement a été rendu en avril 2002 soit un an après ma demande. La Cour d'Appel a rendu son jugement en novembre 2002, elle condamne le CPAS à me verser l'euro symbolique à titre de dédommagement moral car celui-ci a failli à sa mission sociale en ne m'octroyant pas mon travail mais s'estime incapable de l'obliger à signer un contrat qu'il refuse.



Quelle perte d'énergie ! Après cela je me suis sentie totalement découragée vis-à-vis de lois aussi mal faites et comme je suis toujours sans travail, enfermée chez moi, et sans espoirs financiers, j'ai décidé d'essayer de faire entendre mes doléances pour changer des lois idiotes en m'inscrivant sur les listes électorales de la chambre. Je suis 6^{ème} suppléante sur la liste ECOLO de Namur et je débute la mise en route d'un groupe pour renseigner les gens sur leurs droits et pouvoir, je l'espère, plus tard donner l'avis des personnes concernées lorsque les lois sont élaborées.

Il est décevant de constater que la nouvelle loi sur le revenu d'insertion donne tout pouvoir au CPAS sans nullement tenir compte des possibilités, des qualités et du vécu de chacun. Que sont devenus nos acquis sociaux dans de telles conditions, comment un état de droit peut-il permettre à un CPAS de prendre des décisions à la « tête du client »...

Témoignages



Le Théâtre de Poche rencontre le Théâtre palestinien

Fin janvier 2003. A Ramallah, capitale virtuelle de la Palestine, Iman et son théâtre Ashtar créent des spectacles dédramatisants pour les enfants des camps de réfugiés afin de contribuer à ce que ces enfants gardent un comportement « normal » pour le jour hypothétique où tout sera redevenu « normal ». Parce que vivre dans un camp de réfugiés dans son propre pays, c'est pas normal.

Mais à Ramallah l'absurdité du quotidien se décline aussi par le sourire. Le Théâtre Al Kasaba de Georges Ibrahim présente des spectacles où l'humour et le drame dansent dans les bras l'un de l'autre. Le soir venu, entre la Mukata d'Arafat et le camp de réfugiés, comédiens et techniciens se retrouvent au bistro branché de Ramallah le « Stones » pour écouter les Rolling du même nom et savourer une soirée sans couvre-feu autour d'un chouette narguilé.

Comment exprimer mon admiration pour tous ces artistes palestiniens qui continuent d'exercer leur métier avec passion, coupés du monde extérieur, isolés dans leur engagement artistique et politique, sans jamais désespérer de ces jours meilleurs qui tardent tant à venir ? On ne s'attendrit pas sur la Palestine, on est forcément des leurs.

Aujourd'hui, 30 janvier, départ pour Hébron, courte halte à Bethléem. Le temps de visiter l'Eglise de la Nativité où ont crêché le Petit Jésus et, plus récemment, pendant 45 jours, 70 palestiniens pas très orthodoxes aux yeux de Tsahal et peu pressés de quitter les lieux. Parenthèse amusante : le « Authorized Tourist Guide » de Bethléem (en chômage technique !) s'appelle Louis Michel... coïncidence ?

Hébron, l'autobus poussiéreux et bringuebalant s'arrête à l'entrée de la ville – la route est barrée, chacun continue à pied, s'éparpille dans la campagne. Plus loin une voiture s'arrête. Au volant une jeune femme palestinienne me propose de m'emmener « *Where are you coming from ? etc...* ». Elle va me montrer le marché d'Hebron, ou du moins ce qu'il en reste... On se faufile tant bien que mal, les rues d'Hébron sont barrées par des amas de béton et de briquillons, d'un mètre de haut posés là

par les bulldozers israéliens. Reena, ma guide improvisée emprunte à toute vitesse des chemins de traverse défoncés et caillouteux. On fait 3 fois la route, un peu comme remonter à la voile un vent contraire. Brusquement au détour d'un chemin nous tombons nez à nez avec un char israélien.

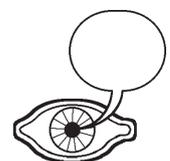
Normal, il n'y a qu'eux qui en ont. Un canon dissuasif se pointe vers nous - Reena éclate de rire... ce fameux rire palestinien qui veut dire « *ça peut pas être pire...* ». Des gamins juchés sur les talus de part et d'autre du char lui balancent de dérisoires cailloux et des menaces qui le sont peut-être moins. J'ai bien envie de sortir de la voiture, baisser mon froc et montrer mon cul au vilain char (je suis coutumier du fait !) mais à vrai dire j'ai la trouille et puis je me dis que ce serait sûrement plus offensant pour la jeune palestinienne qui me pilote que pour le char... Je rengaine mes velléités soixante-huitardes et demande pourquoi ils font ça. « *I don't know. Nobody knows except may be them...* ».

On finit par arriver au marché. Mais du marché il ne reste rien. Les chars et les bulls ont tout bousillé. Les fragiles échoppes de tôles et de bois sont en miettes. Nous pataugeons dans une étrange compote de kakis, oranges, aubergines et autres légumes. Des femmes et des enfants ramassent les quelques fruits ou légumes encore intacts. J'ai les larmes aux yeux – ça doit être les oignons. Je demande encore aux gens : « *Pourquoi ils font ça ?* ». J'ai droit à des haussements d'épaules et là, je réalise vraiment, viscéralement que ce pays vit sous occupation. Et que de tous temps, et partout, l'occupant doit faire démonstration de sa force pour étouffer les velléités de résistance de l'occupé. Il faut tout faire pour désespérer les peuples opprimés de voir jamais le bout de leur tunnel... Alors je m'interroge sur les mots résistant... terroriste... martyr... et je comprends... je n'accepte pas mais je comprends.

Bof... Dimanche prochain je serai à Bruxelles et j'irai tranquillo chercher mes légumes au marché de Boitsfort... sans char, comme on dit chez nous.

Roland Mahauden,
directeur
artistique du
Théâtre de
Poche.

Témoignages



La voix de l'usager

D.D.Zintégré ;
tél. 0486-
300.073

1. Fonctionnaires « sans-papiers »

Les usagers de l'ORBEM, du CPAS et d'autres services publics, doivent souvent remettre dans les administrations, de nombreux papiers, justificatifs et formulaires de toutes sortes. Parfois (souvent) quelques jours après avoir remis au fonctionnaire de l'administration des papiers le citoyen reçoit un rappel, une menace de sanction, un avis de sanction, pour documents non remis.

Alors commence le parcours du combattant pour l'usager :

- prouver que les documents ont bien été remis, c'est la parole de l'usager contre celle du fonctionnaire ;
- rechercher des duplicata, lorsque les documents viennent d'autres administrations ou d'un employeur, cela peut mettre du temps, et pour certains documents il est impossible d'avoir des duplicata.

Exemple : lorsqu'un « RISE »¹ bruxellois suit une formation hors de Bruxelles et que le service d'insertion du CPAS égare pour plusieurs dizaines d'euros de tickets de train, que le service d'insertion s'était engagé à rembourser à l'usager, que faire ? La SNCB ne fournit pas de duplicata de billet de transport... Le RISE se sent la RISEE du CPAS, plutôt qu'un citoyen servi par un service public.

La désinvolture ou le surcroît de travail des fonctionnaires peut avoir de lourdes conséquences pour l'usager, lorsqu'il s'agit de la perte de documents pouvant entraîner le retard ou la suppression d'allocations sociales : RIS, chômage, pension, allocations familiales, etc.

Je conseille aux citoyens, de faire signer, dater, tamponner par la personne qui réceptionne vos documents un reçu (exemple à la page 23), afin d'avoir la preuve que les papiers ont bien été réceptionnés par le fonctionnaire ou la personne préposée.

2. « Permanences sociales » ou « Pêche aux Voix » ?

Pendant cette période pré-électorale, des candidats aux élections de toutes tendances vont ouvrir des « permanences sociales » pour vous aider à : trouver du travail, un logement, résoudre des problèmes administratifs, etc.

Quelques jours après les élections, lorsque vous voudrez vous rendre à la « permanence sociale » où vous avez demandé de l'aide, vous trouverez porte close, et vous ne saurez pas où en est votre dossier.

Ne déposez pas à ces permanences des documents originaux, mais des photocopies, car après la fermeture des permanences, il sera très difficile de récupérer vos documents, et la résolution de vos problèmes n'en sera que retardée.

Plutôt que de vous rendre à ces permanences, adressez-vous aux associations dont vous trouvez l'adresse dans le *Journal du Collectif Solidarité contre l'exclusion*, qui relayeront, s'il le faut, vos demandes aux responsables politiques compétents.

En ces temps de campagne électorale, ne vous laissez pas leurrer par les discours sur la sécurité ou le communautaire, mais interpellons les formations politiques sur leurs projets en matière d'actions sociales, de logements, d'emploi, de soins de santé, de lutte contre l'exclusion, etc.

Afin que les défavorisés, ne soient plus la RISEE, mais la PRIORITE des responsables politiques de la prochaine législature.

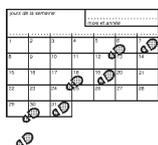
3. Le chiffre qui choque !!!

Etienne Schoupe, « remercié » par ABX, filiale routière de la SNCB, en tant qu'administrateur, reçoit 2.000.000 d'euros d'indemnité de départ, parce qu'il n'a pas bien fait son travail. Combien aurait-il eu, s'il l'avait BIEN FAIT ?

**2.000.000 D'EUROS = 285 ANS
D'ALLOCATIONS DE SURVIE D'UN RISE
ISOLE.**

(1) NDLR =
Minimexé, car
maintenant le
Minimex est
remplacé par le
RIS...

Les sans emploi en marche



DECLARATION DE RECEPTION DE DOCUMENTS

Je soussigné

- assistant social*
- agent d'insertion*
- agent d'accueil*
- secrétaire*
- autre*

du CPAS de

- agent de la mutuelle*
- agent du syndicat*
- agent de l'ONEM*
- agent de le CAPAC*
- autre*

DECLARE AVOIR RECU LES DOUCMENTS SUIVANTS :

	originaux	copies

de Madame*/Mademoiselle*/Monsieur*

Dossier n°.....

DANS LE BUT DE :

Payer à

Les frais de.....

De rembourser à l'usager.....

De compléter le dossier.....

Fait en 2 exemplaires, le.....

Signature de l'agent

Cachet de l'institution

(*) biffer les mentions inutiles

Mémoire adressé au CPAS de Schaerbeek par le CEDUC avec la collaboration d'usagers

Comité de défense des usagers du CPAS et des sans emploi de Bruxelles (CEDUC) ; 35 rue Van Elewyck, 1050 Bruxelles ; Tel : 02-644.57.98 ; GSM : 0499-439.350

A l'attention du Président Marc Struyf et du Conseil de l'aide sociale du CPAS de Schaerbeek.

Après consultation de nombreux usagers du CPAS de Schaerbeek, nous vous transmettons aujourd'hui notre mémoire de revendications critiques et positives. Depuis des années, le CPAS de Schaerbeek a souffert des politiques et des problèmes d'organisation interne. Aujourd'hui nous pensons que c'est votre devoir de rompre avec le passé et de mener une politique vraiment sociale.

Dans un premier temps, l'objectif prioritaire du CPAS doit être l'organisation correcte du paiement de tous les usagers. (...)

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Quang Kim et Farah pour le CEDUC

Les sans emploi en marche

1. Conseil communal et Conseil de l'aide sociale

1) Nous demandons l'augmentation du budget de redistribution de l'aide aux usagers.

La réduction du budget de 1 million d'euros sur 4 ans est inacceptable car les pauvres de la commune n'ont pas à payer le prix d'une mauvaise gestion passée. Cette réduction est également en contradiction totale avec la réalité sociale qui voit les problèmes de pauvreté s'aggraver dans la commune et en Région Bruxelloise.

2. Paiement et administration

2) Nous voulons le respect de la date de paiement fixée à l'usager. De plus, lors de la première inscription, il faut que l'assistant social prévienne l'usager du jour et de l'heure du paiement.

3) Nous voulons que le paiement se fasse en début de mois pour le mois qui court et non en fin de mois (à terme échu). Ce système de paiement provoque chez un grand nombre d'usagers des problèmes d'endettement, pour leurs besoins de base et avec le propriétaire

qui réclame le loyer au début du mois.

4) Nous demandons des aides d'urgence efficaces pour les personnes en situation de précarité extrême (sans abri, personnes malades, handicapées, âgées...).

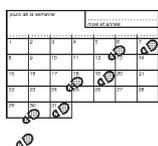
5) Nous demandons le rétablissement des avances sur le revenu d'intégration à déduire du mois courant.

6) Nous voulons plus de tolérance vis-à-vis d'un public fragilisé. Les sanctions ou exclusions pour des malentendus ou des problèmes administratifs doivent être supprimées. Ces coupures d'aide sociale ont souvent des conséquences dramatiques pour les usagers.

7) Il faudrait que le fonctionnement de l'administration soit moins complexe, mieux compris et que les responsables de ce service soient plus accessibles à tous les usagers.

8) Nous demandons que le CPAS fasse une plus grande diffusion de ses comptes et budgets et organise une fois par an un débat public sur la politique sociale.

9) Par rapport aux problèmes informatiques, nous ne voulons plus qu'ils soient une piètre excuse pour les problèmes de paiement.



3. Service social et respect des personnes

10) Nous voulons un traitement positif et beaucoup plus rapide des demandes d'aide sociale. Les personnes qui viennent au CPAS sont généralement en très grande difficulté financière et n'ont pas le temps d'attendre des semaines voire des mois avant de recevoir une réponse du CPAS.

11) Nous demandons que le contrôle mensuel des usagers soit remplacé par une visite trimestrielle chez l'assistant social.

12) Nous voulons le respect du code de déontologie de la part de tous les assistants sociaux et membres du personnel (administration, direction, conseil de l'aide sociale...) ainsi que plus de flexibilité et de compréhension.

13) Nous demandons que les visites domiciliaires surprises ne soient pas une pratique ordinaire.

14) Les rendez-vous donnés par les assistants sociaux doivent se faire dans la semaine tout en gardant une grande souplesse pour accueillir les gens en permanence. Des rendez-vous placés loin dans le temps ne sont pas une solution acceptable pour les usagers.

4. Accueil

15) Nous reconnaissons que l'accueil s'est amélioré et que le personnel fait en général le maximum pour aider les gens. Des usagers se plaignent pourtant d'être parfois incompris face à leur détresse et demandent plus d'humanité et une meilleure formation du personnel. Nous devons aussi trouver une solution pour éviter aux usagers des délais d'attente très tôt le matin avant l'ouverture du CPAS.

16) Le CPAS est une institution trop fermée sur elle-même et, comme la loi le permet, nous

demandons que les usagers aient le droit d'être informés, accompagnés et assistés par des associations indépendantes et critiques.

5. Santé et logement

17) Nous demandons l'application de l'adresse de référence pour les personnes sans-abri.

18) Nous demandons une meilleure protection des usagers qui vivent dans des logements insalubres et trop chers.

19) Nous réclamons le droit à la santé pour tous car le CPAS a réduit et supprimé de nombreuses cartes médicales.

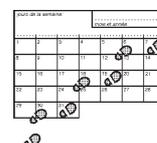
6. Jeunes et étudiants

20) Nous demandons que le droit à l'aide sociale pour les jeunes et les étudiants soit respecté et que cessent les recours abusifs aux débiteurs d'aliment.

7. Insertion professionnelle

Vu le peu de témoignages que nous avons reçu par rapport à ce service, il nous est difficile de faire une évaluation mais il semble que le service fonctionne correctement.

Les sans emploi en marche



CEDUC ASBL

Comité de défense des usagers du CPAS et des sans emplois de Bruxelles

Bonjour ! Nous sommes une association indépendante et non-violente dont l'objectif principal est l'information et la défense des citoyens par rapport à tous les problèmes liés au CPAS.

Nous voulons aussi nous mettre ensemble pour nous faire respecter et mieux défendre nos droits. C'est très important car la solution à nos problèmes individuels se trouve aussi dans une action collective.

Les candidats bénévoles et les personnes qui désirent témoigner sont les bienvenus à nos permanences.

1. Nous revendiquons :

- Le droit à un travail correct et à l'aide sociale pour toutes les personnes sans revenus et 100 euros en plus pour tous car avec le revenu d'intégration (minimex) il est impossible de vivre.
- Le respect des usagers à tous les niveaux : accueil, rendez-vous, vie privée, paiement, insertion professionnelle.
- Le statut isolé pour les sans abri et l'application de l'adresse de référence au CPAS.

2. Nos services :

- L'information sur la loi et notre point de vue.
- Des conseils pour introduire la demande de revenu d'intégration et pour négociation du

contrat.

- L'accompagnement au CPAS chez l'assistant social et le conseil de l'aide sociale (suivant notre disponibilité).
- Le soutien pour un recours au tribunal du travail contre une décision du CPAS.
- L'orientation vers des services sociaux et juridiques et vers des avocats.

Merci à la Fondation Roi Baudouin, à l'Action Vivre Ensemble et à Yves Debraz pour leur soutien encourageant.

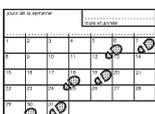
3. Pour nous contacter :

Adresse : Maison de la paix, rue Van Elewyck, 35 à Ixelles
(1^{ère} à gauche à partir de la Place Flagey en montant la Ch. d'Ixelles) Bus 71, Tram 81.

Tel : 02-644.57.98 (GSM : 0499/439 350)

Possibilités de rendez-vous les mardi et jeudi en téléphonant pendant les permanences.

Les étudiants peuvent venir aussi le mardi de 12 h à 14 h au centre international des étudiants étrangers de l'ULB Campus du Solbosh dans les préfabriqués sur le parking.



Schaerbeek : un CPAS en détresse

• **Le Comité de Défense des Usagers de CPAS (CEDUC) vient de vous remettre un Mémorandum¹, reprenant les doléances de personnes aidées par votre Centre. Comment recevez-vous leur démarche ?**

Le CEDUC a commencé ses visites dans la salle d'attente de notre CPAS à l'automne 2001. Ils discutaient avec les personnes, leur proposaient parfois avec insistance de les accompagner dans leurs démarches, distribuaient des tracts. Ils n'avaient fait aucune demande d'autorisation auprès de nos services. Le service social s'en est irrité, il y a eu quelques incidents. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises, avec la responsable du service social. Les choses se sont compliquées en été 2002, car le CEDUC a commencé à distribuer des compte-rendu partiels de ces réunions, que nous n'avions même pas pu lire. Ils ont aussi organisé une campagne de presse. Si bien que, le 23 septembre 2002, à la demande du service social excédé, j'ai dû faire appel à la police pour maintenir l'un des représentants du CEDUC hors de la salle d'attente.

Après cet épisode très conflictuel, j'ai rencontré une délégation du CEDUC, et depuis nous avons continué à avoir des échanges réguliers. Le dialogue s'est établi, et je reçois leur démarche d'une façon positive. Il est fort utile que des associations comme la leur interpellent les CPAS. Je trouve que notre salle d'attente pourrait aussi permettre à d'autres associations de se faire connaître de notre public, en y déposant des dépliants, en y organisant des séances d'information avec notre accord. J'envisage de mettre en place un Conseil consultatif des usagers, à l'instar de celui qui va bientôt démarrer à Ixelles, en y associant peut-être aussi des représentants du secteur associatif.

• **A la lecture de ce Mémorandum, nous voyons que les problèmes rencontrés au CPAS de Schaerbeek sont importants, et ont des répercussions graves pour les personnes aidées. Comment expliquez-vous cette situation ?**

En avril 2001, mon prédécesseur, Christian

en bref

Le président du CPAS de Schaerbeek, Marc Struyf, fait différentes propositions pour améliorer les services aux usagers, suite au Mémorandum qui lui a été remis par le CEDUC. Il nous explique aussi la situation très difficile de son CPAS, qu'il préside depuis un an.

Lesenfants, a trouvé le CPAS de Schaerbeek dans une situation catastrophique. Les locaux étaient lamentables, n'étaient même pas meublés correctement... Le déménagement était déjà planifié, il a fallu l'organiser. La situation financière du CPAS était désastreuse, notamment à cause des dettes de la commune vis à vis du CPAS, qui s'élèvent à 8 millions d'euros (320 millions de FB). La Commune et la Région ont établi un plan de redressement, tout à fait impossible à tenir. C'est ce qui a poussé mon prédécesseur à démissionner, en novembre 2001.

• **La Commune et la Région soulignent que le budget du CPAS devrait être réduit d'un million d'euros sur quatre ans. C'est effectivement énorme et cela ne doit pas vous laisser une grande marge de manoeuvre...**

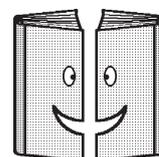
En fait, le plan de redressement exige une réduction encore bien plus importante : il prévoit une réduction annuelle de 250.000 euros (10 millions de FB), par rapport au budget de l'année précédente, et ceci répété pendant 5 ans consécutifs, soit au total 5 millions d'euros d'économie (200 millions de FB) cumulées en 5 ans !

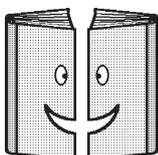
Pour cette année 2003, la subvention communale au CPAS prévue par le plan de redressement est de 11,308 millions d'euros, soit 600.000 euros de moins que le budget accepté par la commune en 2002. Selon mes calculs, le budget nécessaire cette année pour assurer le fonctionnement du CPAS est au moins de 13,800 millions d'euros, sans aucune innovation, en se limitant strictement aux missions du CPAS (service social, insertion, médiation de dettes et les 2 maisons de repos).

Un interview de Marc Struyf, président du CPAS de Schaerbeek, par Ghislaine De Smet ; 20 février 2002.

(1) Le 7 février 2003 ; voir page 24.

A lire... à débattre

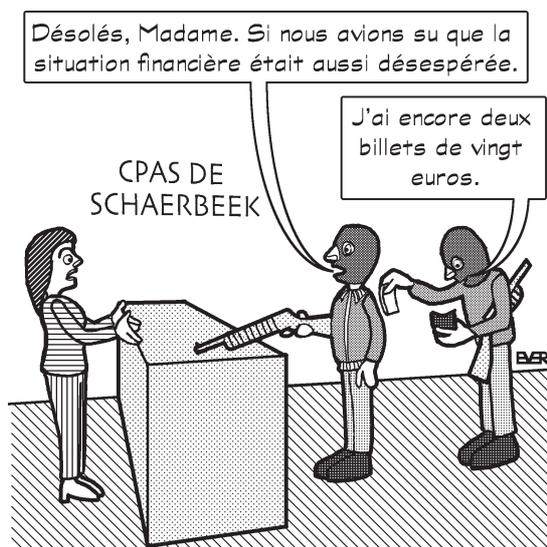




Pour ces 5 prochaines années, le CPAS de Schaerbeek devrait disposer d'au moins 12,395 millions d'euros (500 millions de FB) d'augmentation du budget sur 5 ans pour assurer le fonctionnement normal de ses missions. Donc il y a 17,395 millions d'euros (700 millions de FB) de différence entre les besoins pour 5 ans et ce que prévoit le plan de redressement : c'est donc tout simplement impossible !!

• La commune vous impose ce plan de redressement... mais vous faites partie de la majorité !

C'est ce qui a provoqué la crise au conseil communal de Schaerbeek il y a quelques mois. Les Ecolos ont refusé de voter le plan de redressement, tandis que le PS pour sa part s'était abstenu ; ce plan a cependant été adopté par le conseil communal grâce à l'appui d'une partie de l'opposition, la liste de l'ancien bourgmestre, F. Duriau... En effet, la loi organique des CPAS prévoit la tutelle de la Commune sur le CPAS, et celle-ci doit compléter le financement du CPAS quand les autres sources de financement sont insuffisantes. N'oublions pas aussi la dette de la commune vis à vis du CPAS, comme je vous l'ai déjà dit.



De plus, les comptes n'étaient plus établis au CPAS de Schaerbeek depuis 5 ans ! Mes services sont en train de clôturer les comptes de 1998... On me demande des justificatifs manquants, pour des travaux réalisés à l'ancien hôpital Paul Brien, qui datent de 1986 (pour 720

millions de FB)... On charge lourdement le Conseil actuel des manquements du passé !

• Tous les problèmes soulignés par le CEDUC ne sont cependant pas liés à ces difficultés budgétaires...

Non, c'est un fait. Il faut dire également que le CPAS a souffert dans le passé d'une gestion très autoritaire, centralisée par la direction de l'administration, qui ne laissait aucune marge de manoeuvre aux cadres intermédiaires... Ce n'est donc pas facile de renverser la vapeur aujourd'hui en responsabilisant plus les personnes, pour accélérer les procédures et renforcer une culture de service public. Pendant des années, l'administration du CPAS a été négligée, délaissée même. Il y a aussi un manque absolu d'effectifs et de compétences disponibles dans le personnel, notamment au niveau des cadres.

• Combien de personnes sont aidées par votre CPAS ?

Nous avons 1.746 bénéficiaires du RIS, 831 équivalents RIS, et 500 dossiers d'aide sociale. Chaque assistant social doit donc gérer 200 dossiers environ, c'est beaucoup trop.

• Nous comprenons les difficultés de gestion auxquelles vous devez faire face. Mais que comptez-vous faire pour résoudre le problème urgent des retards de paiement, insupportables pour des personnes dans ces situations ?

Le problème numéro un est l'incapacité actuelle du service des finances de produire un listing mensuel des RIS et équivalents, ce qui ne permet donc pas la mise à jour rapide des personnes dont la situation a changé, qui par exemple n'ont plus droit au RIS. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous tromper à ce point de vue, vu notre propre situation financière. Des RIS payés abusivement resteraient définitivement à notre charge, car il est trop pesant de demander aux personnes de rembourser. Chaque paiement est donc lié à l'ordre de paiement rédigé par l'assistant social qui connaît le dossier. Cela nécessite un nombre de contacts mensuels intenable : 6000 contacts par mois ! De plus, les retards sont liés à chaque étape de la délivrance de l'ordre : de l'assistant social au service du receveur, puis du receveur à la banque, et enfin les délais des

banques elle-mêmes. On est vite arrivé à 10 jours de retard, ce qui est évidemment inadmissible. L'absence de l'ayant droit à son rendez-vous provoque également des retards dans le système actuel.

La première solution que j'envisage est de mettre en route l'automatisme du paiement une fois que le dossier est en ordre : si le RIS est accordé pour 6 mois, l'assistant social donne l'ordre de payer régulièrement pour les 5 mois suivants. Cela diminuera déjà très fort le nombre de contacts administratifs nécessaires.

Il faut aussi mettre en place très rapidement un système qui garantit le respect d'un paiement strictement mensuel, à partir de la date du premier paiement. Ce serait beaucoup plus difficile d'arriver à liquider tous les paiements en début de mois. Par contre, le CPAS pourra délivrer une attestation mentionnant la date du paiement du RIS. Ce document pourra être soumis au propriétaire, pour faire coïncider le moment du paiement du loyer. Je ne pense pas que ce serait utile et souhaitable de vouloir absolument organiser les paiements en début de mois.

Le service social prépare pour 2003 l'ouverture d'un « guichet social », tenu par deux personnes, qui sera chargé d'un maximum de ces tâches administratives, pour diminuer le nombre de contacts avec l'assistant social. Les personnes pourront s'y adresser pour remplir des documents, pour en remettre, et c'est là aussi que pourraient être réglés les problèmes de paiements, en coordination avec les services du receveur.

• Il y a aussi des problèmes dans la délivrance d'aides urgentes ?

Elles doivent pourtant fonctionner, en principe dans la demi-journée. Le montant moyen est de 50 euros. Seules 20% des avances (nouveaux dossiers) nécessitent légalement ma signature préalable ; les autres se font automatiquement, car elles sont liées à différents problèmes administratifs (retards, pertes...).

• Le CEDUC souligne aussi le manque de qualité de certains contacts avec les services sociaux...

Le système de permanences et de rendez-vous vient d'être revu ; le nouveau système a été

mis en place depuis le 20 janvier, et sera évalué dans 3 mois. Les demandeurs doivent recevoir un accusé de réception dès leur première visite.

Je veux absolument distinguer le rendez-vous nécessaire pour le suivi social de ceux qui sont nécessités par des raisons administratives strictes. Il faut que le travail social puisse se faire dans de meilleures conditions. C'est aussi pour cela qu'il faut ouvrir ce « guichet social » que j'évoquais tout à l'heure.

En ce qui concerne les visites domiciliaires, elles font partie des outils de travail de l'assistant social. C'est une façon d'aller vers la personne, de la rencontrer dans son cadre de vie. Evidemment, les visites « surprise » ne se justifient qu'en cas de suspicion d'irrégularités ou de multiples rendez-vous manqués : elles ont alors aussi un rôle de contrôle. Mais ces visites surprises doivent rester l'exception, elles ne peuvent en aucun cas se répéter. En cas d'anomalie, ou de conviction d'un ayant droit que son assistant social ne le traite pas correctement, il peut se faire aider par les associations, demander à rencontrer l'assistant social en chef, ou demander une audition devant le comité spécial du service social.

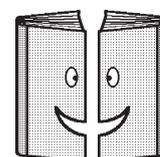
Enfin, je veux absolument impulser une politique d'information performante et adéquate des usagers, multilingue. Je souhaite que des associations mettent à la disposition des usagers leurs publications dans la salle d'attente, avec l'accord de mes services, évidemment. La Coordination sociale de Schaerbeek est composée de nombreuses associations dynamiques, et nous voulons favoriser une plus grande collaboration avec elles.

• Votre mot de la fin ?

Je suis content du dialogue avec les usagers, je suis un franc partisan de la mise en place d'un conseil consultatif. La situation budgétaire du CPAS de Schaerbeek est épouvantable, mais le dernier mot n'est pas dit. Le plan de redressement est intenable, et, chiffres à l'appui, cela devra être entendu par TOUS.

Le CPAS ne peut supporter les conséquences de toutes les erreurs du passé. Mettre en péril sa mission d'aide sociale est bien sûr inadmissible et impensable.

A lire... à débattre



Vive la sociale (comme disait Ensor) ! A Molenbeek et au fédéral

*Didier
Coeurnelle,
Conseiller de
l'aide sociale.*

Les dernières semaines ont été riches d'expériences et d'émotions au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Installés depuis peu (fin 2002) dans un nouveau bâtiment plus central et plus spacieux, les travailleurs sociaux ont demandé avec raison et succès un dialogue avec la direction.

Ceci ne s'est pas fait sans mal. Une action de la CCSP (syndicat chrétien) a été nécessaire au jour qui était en principe fixé pour une conférence de presse du bourgmestre de Molenbeek, du président et du secrétaire du CPAS.

*(1) NDLR :
suite au
prochain
numéro.*

Malgré les réticences de départ, le dialogue s'est noué. Si tout va bien, le travail social qui se fait depuis quelques mois dans les locaux plus agréables se fera donc bientôt aussi dans une atmosphère plus détendue. Les revendications des travailleurs sociaux sont bien compréhensibles. Ce travail exige en effet une énergie considérable afin d'aider au mieux des personnes en situation difficile.

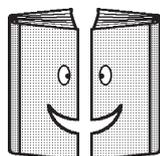
Il reste à voir si le dialogue se poursuivra et si, par-delà ce dialogue, des engagements supplémentaires auront lieu pour diminuer la charge de travail.

L'aide aux plus défavorisés, cela se décide aussi au niveau fédéral de manière parfois discrète. La nouvelle loi sur le Droit à l'intégration sociale pose problème à bien des égards¹.

Dans ce domaine fédéral, il y a une fort bonne nouvelle dans la loi-programme votée fin 2002.

Lorsque deux CPAS seront en désaccord pour attribuer le « revenu d'intégration » à une personne par exemple en cas d'absence de domicile fixe ou de domicile non établi clairement dans une ou une autre commune, l'administration fédérale devra désigner dans les 5 jours celui des deux centres qui interviendra. Si la législation est appliquée correctement, une personne sans domicile fixe ne pourra donc plus jamais être « ballottée » d'un CPAS à l'autre.

A lire... à débattre



La loi sur le Fonds de créances alimentaires est votée

en bref

Enfin ! Nous avons une loi¹ qui instaure un service d'avances et de recouvrement des créances alimentaires au sein du Service fédéral des finances.

1. Les épisodes du feuilleton...

Jusqu'au dernier moment, le fonds de créances alimentaires aura été un feuilleton avec suspense, comme cela arrive rarement à la Chambre. Résumons les épisodes.

1. Nous déposons différentes propositions de loi pour créer un fonds de créances alimentaires. Nous entendons des intervenants de tous bords : le problème est réel et concret. Il faut agir. Tous les ministres refusent sauf Vande Lanotte (d'accord pour améliorer les avances via les CPAS) et Reynders qui nous répond : pourquoi pas ?

2. Le travail commence en commission en janvier 2002, sur une proposition de loi qui crée un fonds au ministère des finances, mais les CPAS jouent un rôle de première ligne pour recevoir les personnes et aider à constituer les dossiers administratifs. Ils sont d'accord : ils ont la compétence, le professionnalisme, la déontologie du métier, mais cela ne doit pas coûter un franc. La proposition de loi est prête en mai 2002. Nous l'envoyons au Conseil d'Etat, pour une vérification légistique et à la Cour des comptes pour une estimation financière.

3. En septembre, nous rencontrons le ministre du budget qui est aussi ministre des affaires sociales², qui nous dit : Stop. Votre proposition est mauvaise. Nous, gouvernement, nous allons améliorer les avances aux personnes et aux enfants. Le ministère des finances s'occupera de son côté du recouvrement. Le Premier confirme cet accord entre les deux ministres. Bon, si c'est la seule solution possible, examinons-la avec attention. Mais elle soulève beaucoup de questions :

- Les CPAS doivent payer 10 % : ils ne sont pas d'accord et nous non plus. Nous négocions.
- Les montants sont limités à 150 euros, nous demandons plus.
- Les parents doivent être en deçà d'un certain

Les pensions alimentaires attribuées au parent qui a la garde des enfants restent parfois impayées, malgré la décision de la Justice. Dorénavant un Fonds, créé au niveau du Ministère des Finances, avancera la pension alimentaire et récupérera les sommes impayées, augmentées d'une amende.

plafond de revenus : nous négocions pour l'universalité des enfants. Bref cela devient de plus en plus compliqué pour trouver un consensus.

L'intransigeance du ministre du budget sur la participation des CPAS aux avances et la limitation des personnes qui ont accès aux avances, pose problème, et pour les CPAS, et pour les représentants des CPAS au Parlement, et pour moi aussi. C'est le blocage. Le ministre refuse dès lors que les CPAS soient mêlés désormais aux problèmes des créances.

Retour à la case départ : le ministre Reynders accepte de reprendre la proposition du mois de mai et demande à son administration de repenser l'organisation d'un service reposant entièrement sur le service des finances. Pour ce faire, il demande 6 mois de délai, après l'adoption de la loi et la parution au Moniteur pour que le service soit mis en route.

Nous avons gagné une première bataille : la création d'un service spécialisé d'avances et de recouvrement en matière de créances.

Mais pour le moment, c'est une loi de papier. Il faut donc rester vigilant et en faire une exigence électorale. Chaque parlementaire qui se présente aux électeurs, doit se positionner sur le comment il compte soutenir ce projet et sa concrétisation. C'est au pied du mur que l'on reconnaît le maçon. La mise en route du service et sa viabilité, ce sera mon prochain combat.

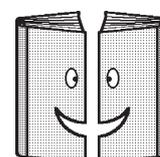
2. Quelques balises pour comprendre...

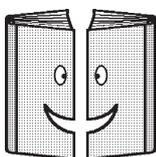
La proposition de loi porte le numéro DOC 50 1627/001, « Proposition de loi créant un Service des créances alimentaires au sein du SPF Finances ». Elle est consultable dans son

Marie-Thérèse Coenen, députée fédérale ECOLO.

(1) La loi a été votée le 23 janvier 2003.

(2) NDLR : nous ne devons plus vous le présenter : c'est notre « cher » ministre Johan Vande Lanotte...





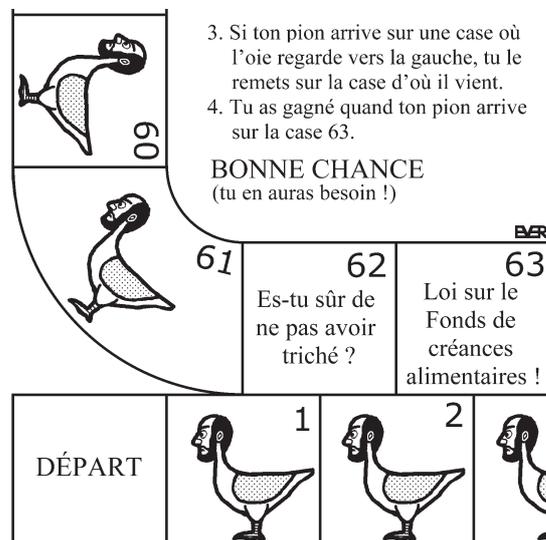
intégralité sur le site de la Chambre <www.lachambre.be>. Le rapport des discussions en Commission des Finances est également accessible sur le site. Si vous en voulez une copie papier, veuillez vous adresser à la Chambre, service de documentation, 1008 Bruxelles.

Un service des créances alimentaires est institué au sein du ministère des Finances qui paiera des avances sur pensions alimentaires fixées par jugement ou par convention, non perçues en tout ou en partie par le créancier. Le montant maximum de l'avance est de 175 Euros par titre de créances et par mois.

Qui y a droit ? Toute personne, adulte ou enfant, qui bénéficie d'une pension alimentaire fixée soit par décision judiciaire exécutoire, soit par convention, dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation. Si deux échéances au moins, sur une durée de douze mois, n'ont pas été payées ou ont été payées de manière partielle, alors le créancier peut introduire une demande d'avance au service SFP Finances. Une condition de base : le débiteur doit avoir son domicile en Belgique.

Que se passe-t-il quand la demande arrive au service des créances alimentaires ? Le service notifie par lettre recommandée au débiteur d'aliments la demande d'intervention du service. Ce dernier dispose d'un délai de quinze jours pour démontrer qu'il a exécuté régulièrement la décision judiciaire ou la convention, ou que le titre de la créance alimentaire n'est plus actuel.

Le service des avances dispose lui de 30 jours pour traiter le dossier et pour décider si le créancier bénéficie de l'intervention du service des créances alimentaires. Si l'avance est accordée, le service envoie une lettre recommandée au débiteur pour lui signaler que c'est désormais avec le service des créances qu'il devra traiter pour le futur des versements et pour le règlement de la dette passée. L'intervention du service s'arrête automatiquement dès que six mois consécutifs ont été payés au service mais la loi prévoit que le débiteur n'est libéré de son obligation de verser au Service que s'il verse les créances dues auprès du créancier.



La loi accorde un large pouvoir de recouvrement au service des créances alimentaires pour les dettes présentes et passées. La loi prévoit néanmoins l'insaisissabilité des revenus qui sont inférieurs au revenu d'intégration.

L'intervention du service des créances n'est pas gratuite : la loi prévoit une augmentation de 10% des sommes à recouvrer à charge du débiteur et un montant de 5% pour les montants des créances à recouvrer qui dépassent les 175 euros d'avance et sur toutes les dettes du passé à charge du créancier. La loi prévoit également des sanctions concernant les fausses déclarations, des abus, ... au sujet du créancier.

Une commission d'évaluation du processus, composée de manière paritaire d'autant d'hommes que de femmes, sera instituée par le Roi et sera chargée de donner des avis et de faire annuellement un rapport aux Ministres concernés et au Parlement.

3. Les dernières étapes

- Les formulaires de demande doivent être fixés par le Ministre après le vote de la loi.
- Une circulaire ministérielle doit encore prévoir les lieux où les demandes d'avances doivent être introduites : les différents bureaux des finances du Royaume, mais le traitement des dossiers se fera de manière centralisée au service des créances alimentaires fédéral.

Porto Alegre : un laboratoire d'idées et de stratégies

J'ai eu la chance d'aller à Porto Alegre comme délégué de Kairos Europe et de participer ainsi à un gigantesque défi : rassembler en cinq jours 100.000 participants, organiser plus de 1.200 ateliers ; accueillir 20.000 délégués représentant 5500 organisations en provenance de 130 pays, 4000 journalistes (dont 2000 brésiliens) envoyés par 1500 médias et 51 pays ; organiser un campement de la jeunesse de 25.000 personnes... Différents Forums se déroulaient quasi au même moment parallèlement au Forum social, celui des syndicats, des parlementaires, de l'enseignement, des banlieues...

Un défi pour la ville et le district de Porto Alegre même, une ville de la taille de Bruxelles avec divers espaces entièrement mobilisés (la PUC l'université, son stade couvert le Gigantinho, un amphithéâtre pour les meetings, un parc transformé en campement de la jeunesse,...), des bus achetés pour la circonstance et effectuant des navettes entre le centre de la ville et ces divers lieux pour un tarif minime, des hôtels réservés depuis le mois de novembre, une nuée de taxis rapides et efficaces, une publicité publique et privée discrètement envahissante...

Une population assez fière de cet intérêt « mondial » et qui se mobilise pour son « Forum » avec Lula, un président et « ancien » du Forum, les groupes du PT (parti des travailleurs) omniprésents et parfois tonitruants. Des dépenses (transport, hébergement, alimentation) qui font « retomber » sur la région de 20 à 50 millions \$...

Au total : du gigantesque, mais organisé avec succès dans la bonne humeur et la spontanéité brésilienne, ce qui est bien agréable. Certains craignent que ce caractère gigantesque serve à masquer une absence de renouvellement ou simplement une confusion idéologique.

1. Le « Big » aurait remplacé le « new » des deux premières éditions...

A vrai dire, tout ceci ne m'est pas apparu très différent du brassage créatif des rencontres européennes pour la paix organisées lors de la décennie des missiles.

en bref

La troisième édition de Porto Alegre, fin janvier 2003, a été un énorme succès. Cent mille participants, originaires de 130 pays différents ! Nous vous en livrons un écho enthousiaste. La décentralisation va à présent s'intensifier : Forums régionaux, thématiques, nationaux. Le prochain Forum Mondial aura lieu en Inde en 2004, et en 2005 il sera à nouveau organisé à Porto Alegre, au Brésil.

Mais, là comme ici, le caractère légèrement brouillon de ce rassemblement n'a pas empêché divers réseaux et groupes régionaux ou thématiques de progresser à la recherche de nouvelles idées et des stratégies de moyen terme pour les voir s'imposer. La qualité des débats ne peut que faire espérer pour l'avenir.

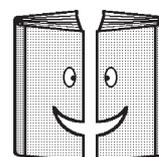
2. Un espace de dialogue dans la diversité

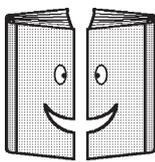
Le Forum Social Mondial se développe dans la diversité. Le Forum, né en opposition à l'arrogance néo-libérale des réunions « sélects » de Davos, s'en va son petit bonhomme de chemin, démontrant qu'un autre monde est possible et qu'il existe un intérêt et un espoir croissant pour d'autres espaces et d'autres alternatives que le néo-libéralisme. Il est devenu un espace de consolidation et de construction de cet autre monde devenu urgent, un formidable laboratoire d'idées et de stratégies.

C'est un espace de dialogue aussi entre diverses forces qui résistent à la mondialisation : travailleurs ruraux, agriculteurs de tous pays et sans terre brésiliens, amazoniens, enseignants, syndicalistes de plus en plus nombreux, nordiques et nord-américains (environ 2000) jusqu'ici peu représentés et commençant à faire la balance avec les latins, des Japonais peu nombreux (50) mais présents, des environnementalistes, des ONG de développement et groupements citoyens comme Attac, partis politiques et parlementaires en recherche d'un renouvellement et mouvements s'appuyant sur les Eglises, et aussi les « inspireurs » de toute

François Gobbe,
Collaborateur
à Kairos
Europe, 2
Avenue du Parc
Royal, 1020
Bruxelles, tél
02-762.39;20,
<francois.gobbe
@belgacom.net>,
www.kairoswb.org

A lire... à débattre





(1)
Coordination
Euro-marches
4.2.03

(2) John Cloke,
« La face
élitiste du
FSE »
4.02.03

(3) Documents
du Forum
18.02.03,
repris sur le
site
<www.forum
socialmundial.
org> ou encore
<www.attac.
org> ; ainsi
que ceux
d'E.Galeano,
Gladys Marin,
Gabriel Garcia
Marquez,
Emile Sader et
du sous-
commandant
Marcos.

cette mouvance, présents ici et là attendus, entendus, parfois absents... !

Jean Ziegler, Samir Amin, Walden Bello, Noam Choamsky, Susan George... et je m'arrête ici de peur de laisser par l'avalanche ou de froisser ceux qui seraient « oubliés » ou qui sont moins connus d'un continent à l'autre. Il s'agit bien de la constellation altermondialiste née à Seattle en 1999, toujours aussi surprenante pour les analystes et hommes politiques de droite.

Mais quel est donc le programme de cette « nouvelle gauche » ? a-t-on pu entendre répéter dans les médias au cours de ces dernières semaines. Sans pouvoir de fait trouver la motion finale ou le programme synthétisant la nouvelle gauche, on ne peut que constater qu'en Amérique latine tout au moins de véritables changements politiques ont eu lieu cette année et qu'ils sont liés au succès croissant de ce Forum.

La réponse sur l'identité et la vigueur de ce nouveau mouvement peut en effet être trouvée dans les récentes victoires électorales de Lula (avec 63% des votes) mais aussi de Chavez au Vénézuéla ou encore de la gauche en Equateur. Toutes ces victoires électorales disparates et politiquement différentes s'appuient sur un retour en Amérique latine du balancier des forces politiques vers la gauche. Et cette gauche a pu bénéficier entre autres de ce formidable laboratoire qu'ont constitué ces dernières années les Forums de Porto Alegre.

Pas de motion finale, pas de synthèse, un processus collectif d'apprentissage et de croissance qui permette de traverser une période de transition.

En s'interdisant une motion de synthèse en clôture du Forum, le comité organisateur (une cinquantaine de membres et d'organisations) n'a pas voulu prendre la responsabilité de diriger les débats. Il a préféré, dans sa réunion du 21 et 22 janvier inviter à poursuivre et amplifier le mouvement et le débat, en définissant le FSM comme « un processus d'apprentissage et de croissance collectifs », demandant seulement aux divers mouvements de se reconnaître dans la Charte du FSM. Le comité a voulu décentraliser le processus orientant vers les événements régionaux (le FSE par exemple à Paris en novembre 2003) ou thématiques (comme celui sur la Palestine ou l'Argentine) ainsi que vers les Forums nationaux (comme le belge et l'italien). Il a souhaité donner une place plus large au continent asiatique et intensifier la multiculturalité en souhaitant la réalisation du FSM pour

2004 en Inde. Mais prudent et reconnaissant aux efforts des amis brésiliens, il a prévu de revenir à Porto Alegre en 2005. Il a décidé également de déconnecter la date du Forum de celle de Davos.

« La construction de ce réseau doit permettre d'obtenir une meilleure connaissance des réalités militantes et des luttes en cours et une meilleure coordination des campagnes, et le refus tout aussi net de toute forme d'appareil, de superstructures et de constructions hiérarchiques. » (C.Aguiton)¹.

Constatons avec d'autres que pour une gauche habituée à des solutions étatiques centralisées, cet accent mis par le Forum sur la décentralisation et la participation directe est une rupture². Probablement s'agit-il de traverser la période de transition qui nous éloigne, comme le dit Wallerstein, des aberrations du système actuel qui repose sur la hiérarchie, les privilèges et les inégalités et dont la gauche « réaliste » n'a pas su se distancer au cours du siècle dernier.

3. En toile de fond : Non à la guerre de Bush

Un thème était pourtant dans tous les esprits, la guerre de l'Irak bien sûr, face à l'acharnement de l'administration Bush à la vouloir et à l'imposer. Deux manifestations ont rappelé la ferme opposition à cette guerre avec une manifestation d'ouverture (70.000 personnes et la présence de Lula en partance ensuite pour Davos) ; en clôture le 27 avec des délégations d'Irak, des Etats-Unis, de l'Inde, et le maire de Porto Alegre.

De nombreuses analyses ont été faites de l'impérialisme présent dans les initiatives de l'administration Bush, de sa volonté de remodeler à sa guise la mondialisation et ses impasses : pétrolières, mais aussi idéologiques, comme l'annihilation du 4^e pouvoir, celui de la presse. De toutes ces interventions, j'en retiendrai une : la guerre actuelle est de plus en plus un massacre de populations.

Lors de la première guerre mondiale 5% des victimes étaient des civils, à la seconde guerre 50%, durant les guerres du Viêt-Nam et de Corée 85%, celles d'Irak et 'ex-Yougoslavie ont enregistré 98% de victimes parmi la population. Toutes les guerres sont perverses, aucune n'est « sainte », juste ou humaine, explique ainsi Leonardo Boff³. L'opposition à la guerre a dominé le Forum comme le déclarait Walden Bello, aussi la guerre à la pauvreté qui est la

guerre des guerres et doit être gagnée⁴. D'autres voix ont insisté en effet pour que cette guerre contre l'Irak ne détourne pas des grands enjeux comme ceux du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OMC, des accords GATS, de la dette ou de la guerre contre la faim.

Mais ici on s'engage sur la voie des alternatives et donc sur celle des nombreux ateliers et réseaux qui ont été le tissu de ce Forum comme des précédents.

4. Des alternatives crédibles ?⁵

Une des bases idéologiques du système est de faire croire qu'il n'y a pas d'alternative à la situation vécue par les gens et par là de leur ôter tout espoir de changement et donc de résistance. L'écroulement du bloc soviétique a constitué pour beaucoup comme une preuve de l'absence de solutions de rechange au capitalisme. La fascination du marché, hier encore omniprésente, est devenue circonspection devant la croissance de ses échecs dans le domaine de la faim, des inégalités croissantes, de la spéculation financière et des crises qui l'accompagnent ; elle reste pourtant réelle par la force des médias, de la publicité, des sauts technologiques assortis des pressions exercées sur les gouvernements tantôt par la méthode douce du multilatéralisme (OMC, accords de coopération...) tantôt par la violence militaire qui accompagne les desseins économiques des pays du Nord de la planète. En bref le choix est de substituer à une logique de profit et de rentabilité maximum une autre logique basée sur la réponse aux besoins des gens. Il suppose une action de délégitimation des symboles du système. Il suppose, outre la régulation économique et financière, une démocratie participative où ces besoins puissent s'exprimer. On comprend dès lors la multiplicité des thématiques et des réseaux qui se sont exprimés. Ici aussi je voudrais seulement présenter deux initiatives.

Le Forum a lancé un « réseau mondial des mouvements sociaux » jusqu'ici peu visibles en tant que groupes ou parfois sous-représentés vu le coût du déplacement à Porto Alegre. La plate-forme a été discutée durant deux journées. Elle a été proposée par la CUT (principal syndicat brésilien), le MST (sans-terre), les Marches Mondiales des Femmes (Québec), Attac France et Global South (Thaïlande). Six cent personnes y ont participé dont une bonne moitié de latino-américains. Le but n'est pas de créer un nouveau répertoire.

Des accents ont été mis sur la nécessité de

Chers téléspectateurs, je vous montrerai ce soir un reportage sur la guerre exemplaire que les Américains mènent contre la faim.



rendre visibles les revendications des plus exploités, chômeurs, sans domicile, sans papiers, sans voix, de créer un véritable réseau des sans voix. La lutte contre la guerre (en général pour les intervenants du Sud, contre l'Irak pour ceux du Nord), et celle contre la marchandisation du monde (OMC, GATS) ont été mises en avant comme objectifs internationaux et devraient faire l'objet d'actions communes notamment en septembre prochain lors de l'assemblée générale de l'OMC. Un réseau des sans-voix (no vox) veut aller plus loin dans le rassemblement des exclus.

Pour ma part, j'ai participé, entre autres, à l'atelier du « réseau international pour la justice fiscale⁶ », qui a pu se constituer formellement à cette occasion.

Il faisait suite au groupe créé au Forum social de Florence par Attac-Allemagne et la Coalition suisse pour le développement. La présence de latino-américains a permis de mieux cerner comment la compétition fiscale (dont les paradis fiscaux sont une des manifestations), à l'oeuvre au sein du capitalisme actuel creuse les déficits des pays en développement, entraînant par là des besoins d'emprunt et donc des situations d'endettement pour déboucher sur les récentes crises financières ou de la dette.

Des syndicalistes brésiliens ont fait part de leur programme revendicatif en vue d'une fiscalité juste sur lequel Lula a construit son succès électoral. Une déclaration du réseau désormais international a été discutée et devrait faire l'objet d'une présentation fin mars en première à Londres au Parlement britannique, pour être ensuite proposée dans les différents pays. Un atelier devrait poursuivre le travail entamé, à Evian lors du prochain G-8.

(4) Eveline Hertkens, coordinatrice de la campagne Millenium ONU dans « Terra Viva », n°3, 26.1.03

(5) On lira sur cette question l'article toujours très pertinent de François Houtart, Des alternatives crédibles au capitalisme mondialisé, sur le site du Forum : <www.forumsocialmundial.org> dans la bibliothèque des alternatives, année 2001.

(6) renseignements disponibles à propos du réseau sur demande et également sur le site <www.kairoswb.org>

Les jeunes : égaux mais protégés ?

en bref

Reconnaître des droits aux enfants est-ce les considérer comme égaux aux adultes ? La liberté réelle de la personne suppose qu'elle soit autonome et responsable. Il y a donc une contradiction entre l'exigence d'une égalité et la reconnaissance d'un droit à la protection et à une relativisation de la responsabilité.

Xavier
Vanandruel ;
<x.vanandruel
@swing.be>

Au début de l'été, Ecolo proposait d'abaisser à 16 ans l'âge électoral. Quoi de plus normal finalement à une époque où un jeune qui fréquente le secondaire reçoit du gouvernement une brochure intitulée « *Mon école comme je la veux* » ?

(1) p.6 du
« Grain de
Sel » n° 216 ;
le « Grain de
Sel » est le
journal du
SEL.

Quoi de plus normal quand on peut lire, dans le bulletin d'un syndicat enseignant¹ :
« [Les adultes] constituent tout à la fois le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Bref, un déni de démocratie (sic) [...] Les jeunes doivent devenir des acteurs [...] aux trois niveaux que sont la détermination des règles de vie, la mise en application de celles-ci, et la sanction des éventuels contrevenants. [...] Ils doivent prendre en charge, sur un strict pied d'égalité avec les adultes, leur propre destin d'étudiants [...] » ?

(2) le 20
novembre est
resté depuis
lors la Journée
mondiale des
droits de
l'enfant.

Et voici qu'à l'automne, les onze-douze ans sont invités, via leur école, à lire le même quotidien que les grands...

(3) Colloque
européen
d'Amiens sur
« Les droits de
l'enfant » 8-11/
11/90.

On se demande où s'arrêtera cette rage d'égalisation citoyenne. On se demande aussi ce que, à terme, elle laissera aux jeunes de temps et de disponibilité pour des activités associées à la jeunesse comme (j'emprunte mes exemples au passé) faire du patin, monter un théâtre de chiffons, construire des cabanes dans les arbres, s'écorcher les doigts en essayant de réparer sa mobylette ou les glisser, tremblant, dans le soutien-gorge d'une fille. A ces interrogations les jeunes ont répondu eux-mêmes, à travers un sondage sans équivoque : la vie politique, ils n'en ont rien à cirer. Je ne suis pas sûr qu'il faille s'en émouvoir. Moins, certainement, que du remplacement des anciennes pratiques citées plus haut par ces pratiques inédites que sont la tournante (viol collectif d'une jeune fille par de jeunes garçons) ou le nouveau jeu du foulard.

(4) Voir
l'intervention
de Mongin au
même colloque,
ainsi que
l'article « Mal
d'enfance »
dans la revue
Esprit 1/91.

Mais ces derniers mois n'ont pas seulement connu ces poussées d'égalisation. Une fois de plus on a assisté (à propos du centre fermé d'Everberg) à la même querelle entre personnalités politiques flamandes et francophones, les premières accusant les secondes de laxisme et d'irresponsabilité dans le traitement de la délinquance juvénile, les secondes contre-attaquant en faisant valoir l'esprit de la loi sur la protection de la jeunesse. Car, cette fois, il s'agit de ne surtout pas évaluer un jeune et un adulte. C'est que le jeune, comme **être-en-devenir**, doit bénéficier d'une protection spéciale qui en particulier le soustrait au régime répressif applicable aux adultes.

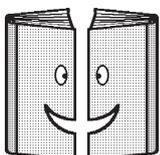
La chose se corse quand cette affirmation d'une différence sans appel entre un jeune, personnalité inaccomplie, et un adulte, se trouve proférée par la même personne qui, en d'autres circonstances, se montre intransigeante quant à sa revendication d'une égalité achevée entre jeune et adulte.

Il est vrai que certains progressistes ont depuis longtemps dépassé le principe de non-contradiction, si tant est qu'ils lui aient un jour prêté attention.

On ne peut pourtant pas nier qu'il y ait, entre l'exigence d'une égalité, associée donc à un pouvoir et une responsabilité partagés, et l'affirmation d'une différence associée au contraire à une relativisation de la responsabilité et à une protection, au moins une tension importante. A cette tension les lignes suivantes tentent d'apporter des éléments d'analyse.

Le 20 novembre 1989 était adoptée par l'ONU la « *Convention internationale des droits de l'enfant* »². Dans un tel tonnerre d'applaudissements et de louanges que quelques voix discordantes ne furent guère entendues. Elles ne venaient pourtant pas de n'importe qui. En France par exemple, Alain Finkielkraut intitulera son intervention à un colloque international sur ce sujet « *La mystification des droits de l'enfant* »³. Olivier Mongin estimera que l'enfant a aussi le droit « *d'être un enfant : le droit [...] de se soustraire à la responsabilité du citoyen* » ; il a « *droit à cette enfance dont il est progressivement dépossédé* »⁴.

Pour comprendre ce qui est en jeu, il faut remonter aux droits de l'homme de la Déclaration universelle de 1948, dont la Convention



des droits de l'enfant, pour certains de ses propagandistes, n'est qu'une extension naturelle. S'y juxtaposent des droits hétérogènes qu'on peut répartir d'un côté en droits-libertés et, à l'opposé, en droits-créances.

Les droits-libertés sont des droits qui garantissent l'inviolabilité de la personne et de ses biens, principalement vis-à-vis de l'Etat dont ils tendent à réduire le pouvoir. Les droits-créances sont à l'opposé une charge confiée à l'Etat vis-à-vis de ses ressortissants : éducation, santé... L'exercice de ces droits tend au renforcement de l'Etat.

C'est donc peu dire de ces catégories de droits qu'elles sont de nature différente : elles sont, relativement au rôle accordé à l'Etat, antinomiques. C'est ainsi que suivant l'importance respective qu'on accorde à ces deux catégories de droits, on pourra répondre très différemment à une question comme : « *Les droits de l'homme sont-ils respectés à Cuba ?* ». De même, chez nous, le droit à la santé est-il compatible avec le droit de refuser la vaccination comme atteinte à l'intégrité physique ? Les différentes formes de l'obligation scolaire sont-elles compatibles avec le droit des parents d'éduquer les enfants selon leurs convictions ? etc.

Or, si les enfants ont dès l'abord été visés par les droits-créances (éducation, santé), il a fallu attendre la Convention de 1989 pour que les droits-libertés leur soient directement reconnus : libertés d'opinion, d'expression, de pensée, de conscience et de religion, d'association, de réunion pacifique, et même droit au respect de la vie privée.

Deux problèmes majeurs se posent alors. D'abord, est-il légitime d'accorder aux enfants les mêmes libertés entières qu'aux adultes tout en continuant à les exempter d'une pleine responsabilité ? Et si non, la reconnaissance de cette responsabilité ne rend-elle pas caduc tout l'ancien dispositif des protections ?

Le second problème n'est pas moins important : ces droits-libertés ne viennent-ils pas compromettre gravement, d'autant plus gravement quand il s'agit d'enfants, le bénéfice des droits-créances ? Pour prendre un exemple un peu gros, le gamin ne va-t-il pas très facilement invoquer ses droits d'opinion et d'expression pour envoyer paître le maître d'école ?

Les plus féroces critiques de la Convention dénoncèrent dans celle-ci la confusion faite par les adultes contemporains entre la liberté réelle de la personne, qui suppose autonomie et responsabilité, et l'abandon de l'individu au tourbillon de ses désirs. **C'est parce que nous avons de l'accomplissement de la personne une conception infantile que nous traitons les enfants comme des personnes accomplies.** En cela ils se faisaient l'écho de la philosophe Hannah Arendt, qui dénonçait déjà « *cette absurdité qui consiste à traiter les enfants comme une minorité opprimée qui a besoin d'être libérée.* » « *L'autorité a été abolie par les adultes et cela ne peut signifier qu'une chose : que les adultes refusent d'assumer la responsabilité du monde dans lequel ils ont placé les enfants.* ».

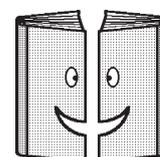


Je crois en avoir dit assez pour initier une réflexion. Toutefois je voudrais terminer en exerçant mon propre droit à l'opinion et à l'expression, par deux prises de position plus marquées personnellement.

La première est à l'encontre de ceux qui croient que si l'autonomie de la personne est un but majeur de l'éducation (ce avec quoi je m'accorde), alors ce but sera d'autant mieux atteint que le processus d'apprentissage lui-même sera plus empreint de liberté. Prenons l'exemple le plus élémentaire, l'apprentissage du langage parlé et écrit, qui est à la base de l'éducation. A-t-on assez conscience qu'aucun des mots du langage qu'un enfant, pour progresser vers l'autonomie, doit faire sien, ne vient de lui,

(5) Hannah Arendt, « *La crise de la culture* », folio-essais, p. 244.

A lire... à débattre



mais qu'ils sont tous imposés par les adultes ? Qu'il faut aussi à cet enfant, pour devenir autonome, reproduire les lettres de l'alphabet, qui sont autant de petits signes arbitraires imposés par les adultes également ?

La deuxième est une réponse à la question « *A qui profite en définitive un accent excessif mis sur les droits-libertés de l'enfant, d'autant plus*

excessif qu'il récuse l'envers de la liberté qu'est la responsabilité ? » Ma réponse est : au capitalisme. Il fallait bien que soient levés les derniers obstacles à l'accession des jeunes au statut de consommateurs à part entière, parfaitement manipulables. A cette tâche, des « *progressistes* » travaillant dans certains syndicats, associations ou partis se seront montrés, au bilan, d'excellents petits soldats.

Ne pas confondre terrorisme et résistance

Charles van Besien, ancien résistant, Laeken.

La résistante libanaise Souha Béchara est une patriote qui a servi son pays et qui a exprimé ses convictions politiques, l'amour de sa patrie et qui s'est dévouée dans la résistance contre l'occupation de son pays par un pays étranger, Israël, et contre les traîtres au service de l'occupant.

Dans la même région du monde, et face au même agresseur, il faut parler de la résistance palestinienne. Depuis plus d'un demi-siècle, le peuple palestinien résiste à l'impérialisme d'Israël. Là aussi, la confusion entre acte de résistance et terrorisme est facile.

En Belgique, pendant la guerre de 40-45, de nombreux résistants patriotes, selon leurs convictions politiques, ont résisté à l'occupation allemande et abattu des traîtres au service de l'occupant.

Selon qu'on se place d'un côté ou de l'autre, la différence est fondamentale entre terroriste d'opinion ou d'opposition à des personnes qui ne sont pas de votre avis et ceux qui défendent leurs vies et leurs biens.

Exemple : Souha Béchara était terroriste comme nous l'étions en 40 pour les Allemands. Louis

Michel, ministre des Affaires étrangères, a voulu, il y a peu, recevoir la visite du premier ministre israélien Sharon, élu démocrati-quement, comme le dit Louis Michel. Quel démocrate ! Un certain Adolf Hitler a aussi été élu démocratiquement et nous étions des terroristes quand son armée est venue chez nous.

Louis Michel était-il né à cette époque de notre histoire ? Sait-il ce qu'est l'occupation de notre pays ? Pourquoi alors ne fait-il pas la différence entre terrorisme et résistance à l'agresseur ? Louis Michel¹ voulait serrer la main d'Ariel Sharon ? Que les soldats israéliens occupent un territoire étranger, qu'ils massacrent des femmes et des enfants et détruisent leurs maisons n'a-t-il aucune importance ? Qu'Ariel Sharon, alors général, ait envoyé ses troupes perpétrer les massacres de Sabra et Chatila est-il négligeable ?

Le peuple palestinien n'a-t-il pas le droit de se défendre comme nous ? Les Palestiniens sont-ils des terroristes ou des patriotes qui défendent leurs, leurs maisons, leur pays ? Faut-il rappeler à Louis Michel que les résistants, après la guerre, ont reçu des décorations de l'Etat belge pour leur comportement ?

(1) NDLR : Louis Michel a, depuis lors, démontré qu'il savait mouiller sa chemise pour défendre les Palestiniens et pour s'opposer à la guerre en Irak.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le prochain forum sera axé sur la question de « l'emploi convenable » à l'heure où on parle d'« employabilité » et de sous-statuts.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, la CSC, le SETCa, la CGSP et la CCSP.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 5 à 15 euros par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Versez votre abonnement à temps :
 - 10 euros/an (travailleurs)
 - 5 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 30 euros/an (organisations)
 - 40 euros/an pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 30 euros/an (travailleurs)
 - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 60 euros/an (organisations)
 - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles

téléphone : 02 - 213.38.70

fax : 02 - 213.36.46

courriel : info@asbl-csce.be

site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

NOUVELLE ADRESSE COURRIEL

NOTES

Journal de Collette

Du 1er décembre 2002
au 31 janvier 2003

BER

DÉCEMBRE 2002

Samedi 7

Le ministre chargé de la petite enfance a amélioré certains droits des gardiennes, dorénavant appelées "accueillantes."

Moi, je préférerais le terme de gardienne.



DÉCEMBRE 2002

Jeudi 12

La politique actuelle d'immigration mènerait presque toujours à la clandestinité.

Pour moi, c'est comme au Monopoly: on tire la mauvaise carte, on passe en prison, et après 3 tours, on retourne à la case départ.

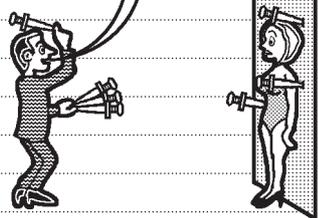


DÉCEMBRE 2002

Mardi 17

Enfin, il existe un vrai statut pour les conjoints aidants.

Maintenant que ton statut s'est régularisé, nous pouvons rendre le numéro un peu plus spectaculaire.



DÉCEMBRE 2002

Vendredi 20

Lire et écrire apprend aux analphabètes de Bruxelles à mieux se débrouiller.

C'était mieux quand ma femme ne savait pas encore écrire.

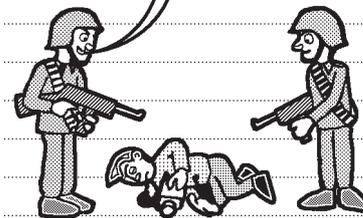


DÉCEMBRE 2002

Dimanche 22

2002 est une année noire pour la presse: 67 journalistes ont été tués dans l'exercice de leur métier.

Ça lui apprendra d'écrire que nous tuons n'importe qui.

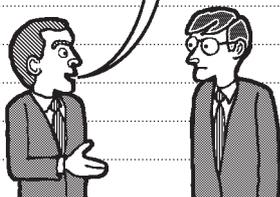


JANVIER 2003

Samedi 18

L'aide logistique de la Belgique aux transports militaires américains serait régie par un accord secret de 1971.

Pour défendre nos démocraties, il vaut mieux éviter le contrôle démocratique.



JANVIER 2003

Samedi 25

Le nouveau "mur de Berlin" se trouve en Israël où un mur de 320 km sépare le pays de la rive gauche.

Ils sont forts, ces Allemands ! Une autre idée géniale: les camps de concentration



JANVIER 2003

Mardi 28

Le rapport sur la faillite de la Sabena: "Suisse, l'actionnaire minoritaire, pouvait se comporter comme s'il avait la majorité."

Pour une fois que la Belgique respecte les droits des minorités ...

